**PROJET DE Rapport sur la situation générale   
du secteur des assurances   
2010**

Sommaire

[Introduction 5](#_Toc327916497)

[1° CHAPITRE : ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 2010 6](#_Toc327916498)

[Les marches de l’assurance dans le monde 7](#_Toc327916499)

[Le marche africain de l’assurance 8](#_Toc327916500)

[le marche maghrebin de l’assurance 9](#_Toc327916501)

[Le marche algerien de l’assurance 10](#_Toc327916502)

[2° Chapitre : CONTEXTE 2010 13](#_Toc327916503)

[Environnement economique et financier 14](#_Toc327916504)

[Patrimoine assurable 15](#_Toc327916508)

[Accidentologie 16](#_Toc327916510)

[3° Chapitre : La production en 2010 22](#_Toc327916511)

[Presentation 23](#_Toc327916512)

[Evolution et structure de la production 24](#_Toc327916515)

[Structure et parts de marche 29](#_Toc327916518)

[Taux de penetration et densite d’assurance 32](#_Toc327916520)

[4°Chapitre : Evaluation de la demande des agents EN 2010 36](#_Toc327916522)

[Assurance des menages et des entrepreneurs individuels 37](#_Toc327916523)

A[ssurance des entreprises non-agricoles 40](#_Toc327916527)

[Assurances du secteur agricole 42](#_Toc327916530)

[Assurance des importations 43](#_Toc327916533)

[Synthese 45](#_Toc327916536)

[5° Chapitre : Analyse du service D’ASSURANCE en 2010 47](#_Toc327916537)

[Sinistres et indemnisations 48](#_Toc327916538)

[Intermediation 53](#_Toc327916543)

[Reassurance 57](#_Toc327916545)

[6° Chapitre : la gestion des sociétés 60](#_Toc327916551)

[Gestion de la tresorerie 61](#_Toc327916552)

[Frais de gestion 65](#_Toc327916556)

[Ressources humaines 67](#_Toc327916558)

[Pesultats 75](#_Toc327916567)

[7° Chapitre : production 2011 78](#_Toc327916570)

[Evolution et structure de la production 79](#_Toc327916571)

[Parts de marche 83](#_Toc327916575)

[Position macroeconomique du secteur 85](#_Toc327916576)

[Glossaire : 87](#_Toc327916579)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Liste des tableaux :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Intitulé du tableau | N° de page |
| 10.01 | Evolution de la production 2009-2010. | 25 |
| 10.02 | Production additionnelle par branche en 2010. | 27 |
| 10.02 bis | Contribution à la production additionnelle 2010 par compagnie | 28 |
| 10.04 | Parts de marché des entreprises d'assurances 2009-2010. | 29 |
| 10.05 | Taux de pénétration de l’assurance 2009-2010. | 31 |
| 10.06 | Comparaison des taux de pénétration des pays du Maghreb 2009-2010. | 33 |
| 10.07 | Densité de l’assurance 2009-2010. | 33 |
| 10.08 | Structure des assurances des ménages 2009-2010 | 34 |
| 10.09 | Evolution des assurances des ménages 2009-2010. | 38 |
| 10.10 | Taux de pénétration des assurances des ménages 2009-2010. | 39 |
| 10.11 | Dépenses en assurance par ménage et par personne active 2009-2010 | 39 |
| 10.12 | Structure de la production en assurance ‘’entreprises non agricoles’’ 2009-2010. | 39 |
| 10.13 | Evolution de la production en assurance des ‘’entreprises non agricoles’’ 2009-2010. | 41 |
| 10.15 | Structure des assurances du secteur agricole 2009-2010. | 41 |
| 10.16 | Evolution de la production en assurance agricole 2009-2010. | 42 |
| 10.18 | Structure de la production en assurance des importations 2009-2010. | 43 |
| 10.19 | Evolution de la production en assurance des importations 2009-2010. | 43 |
| 10.21 | Evolution et comparaison des taux de pénétration de l’assurance par agent 2009-2010. | 44 |
| 10.22 | Sinistres réglés par compagnie 2009-2010. | 44 |
| 10.23 | Sinistres réglés par branche 2009-2010. | 48 |
| 10.24 | Sinistres à payer 2009-2010.. | 49 |
| 10.25 | Taux de règlement des sinistres 2009-2010. | 51 |
| 10.26 | Sinistralité par branche en 2009-2010 | 52 |
| 10.27 | Classement des wilayas selon leur couverture par le réseau de distribution en 2010. | 54 |
| 10.28 | Production des intermédiaires par entreprise et par branche 2010 | 55 |
| 10.29 | Parts dans le marché du réseau d'intermédiaires privés par branche en 2010 | 56 |
| 10.29 bis | Structure du portefeuille des intermédiaires par compagnie 2010 | 56 |
| 10.30 | Analyse des commissions versées aux intermédiaires privés 2009-2010. | 56 |
| 10.31 | Structure du marché de la réassurance 2009-2010.. | 57 |
| 10-31 bis | Structure des acceptations nationales de la CCR par branche 2009-2010. | 58 |
| 10.32 | Pression de réassurance sur la production globale 2009-2010. | 59 |
| 10.35 | Volume des placements financiers par compagnie 2009-2010. | 62 |
| 10.36 | Rendements des placements et contribution du secteur au financement de l’investissement national 2009-2010. | 63 |
| 10.37 | Couverture des engagements techniques par compagnie en 2009-2010. | 64 |
| 10.38 | Evolution du poids des frais généraux par compagnie. | 65 |
| 10.39 | Structure des frais de gestion 2009-2010. | 66 |
| 10.40 | Couverture des frais généraux par les produits financiers | 67 |
| 10.41 | Classement des sociétés selon l’effectif employé. | 68 |
| 10.41bis | Evolution des effectifs employés par le secteur (2006-2010). | 69 |
| 10.42 | Evolution des effectifs employés par les agents généraux. | 70 |
| 10.43 | Structure des effectifs par grade en 2010. | 71 |
| 10.44 | Structure des effectifs par âge et niveau de qualification en 2010. | 72 |
| 10.45 | Effectifs en formation par grade en 2010. | 74 |
| 10.46 | Evolution de la dépense de formation par type de formation 2006-2010 | 75 |
| 10.47 | Ratios de résultat. | 77 |
| 10.47bis | Rentabilité des entreprises d'assurance par forme institutionnelles en 2010. | 78 |
| 11.01 | Evolution de la production 2010-2011. | 80 |
| 11.02 | Production additionnelle par branche en 2011. | 82 |
| 11.02 bis | Contribution à la production additionnelle 2011 par compagnie | 83 |
| 11.04 | Parts de marché des entreprises d'assurances 2010-2011. | 85 |
| 11.05 | Taux de pénétration et densité de l’assurance. | 88 |

Liste des graphiques :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Intitulé du graphique | N° de page |
| G. 10.01 | Structure de la production en 2010 | 29 |
| G. 10.02 | Parts de marché en 2010 | 31 |
| G. 10.03 | Comparaisons maghrébines | 34 |
| G. 10.07 | Illustration du taux de pénétration et de la densité | 34 |
| G. 10.04 | Structure de la production 2010 en Algérie | 35 |
| G. 10.05 | Structure de la production 2010 en Tunisie | 35 |
| G. 10.06 | Structure de la production 2010 au Maroc | 35 |
| G. 10.08 | Structure des assurances des ménages en 2010 | 38 |
| G. 10.09 | Structure des acceptations nationales de la CCR par branche: Exercice 2010 | 58 |
| G. 10.10 | Répartition des effectifs employés par compagnie | 69 |
| G. 10.11 | Répartition des effectifs employés par les AGA | 70 |
| G. 10.12 | Répartition des effectifs par grade | 71 |
| G. 10.13 | Répartition des effectifs par âge | 73 |
| G. 10.14 | Répartition des effectifs par wilaya en 2010 | 74 |
| G. 11.02 | Parts de marché en 2011 | 86 |
| G. 11.03 | Illustration du taux de pénétration et de la densité | 87 |

# INTRODUCTION

Le Conseil National des Assurances, conformément au décret exécutif 95-339, modifié et complété par le décret exécutif 07-137, doit émettre annuellement un rapport sur la situation générale du secteur des assurances adressé au Premier Ministre par le biais du Ministre des finances.

L’année 2010 caractérise le secteur des assurances au même titre que les autres secteurs par le passage du plan comptable national (P.C.N.) au nouveau plan comptable système financier (N.S.C.F.).

Ce présent rapport traite de l’activité financière, technique, juridique et de la gestion de la ressource humaine des sociétés d’assurance. Il reprend également les différents facteurs hors secteur qui impactent le marché algérien des assurances.

Les statistiques sectorielles publiées dans ce rapport proviennent des bilans comptables, des rapports d’activités, des états techniques réglementaires ainsi que des canevas du CNA.

Les données hors secteur sont collectées auprès des différentes institutions publiques (ministères, O.N.S. …).

Le rapport expose le chiffre d’affaires du secteur algérien des assurances par branche, la structure et les parts de marché. Il étudie également les réalisations des sociétés d’assurances selon une démarche proche de celle de la comptabilité nationale : ménages et entrepreneurs individuels, entreprises agricoles et non agricoles ainsi que les importateurs.

Nous analysons également la situation des sinistres payés, des sinistres à payer ainsi que d’autres indicateurs tels que la sinistralité et la cadence de règlement.

Nous allons présenter en premier lieu la situation du secteur des assurances en Algérie par rapport au monde, l’Afrique et le Maghreb, en second lieu les acteurs impactent sur ce secteur, en troisième lieu la gestion et l’organisation des sociétés d’assurances, en quatrième et dernier lieu les résultats provisoires de 2011 issus des états trimestriels.

# 1° Chapitre : ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 2010

# Les Marchés de l’Assurance dans le Monde[[1]](#footnote-2)

La reprise de l’économie mondiale à la mi-2009 s’est poursuivie en 2010. Le PIB a progressé de 5,1% en 2010.

Cette situation économique favorise la croissance du secteur des assurances à l’échelle mondial. En 2010, les primes dans le monde enregistrent une évolution de 2,7% en valeur réelle qui contraste avec la baisse de 0,3% observée en 2009. En valeur nominale, le volume des primes augmente de 5,6% s’établissant à 4 339 milliard USD contre 4 110 milliard USD en 2009.

Sur le total des primes émises en 2010, 58,1% concernent l’assurance vie, soit 2 520 milliard de dollars, et 41,9% proviennent de l’assurance non-vie, soit 1 819 milliard de dollars.

Les primes en assurance vie dans le monde se sont accrues de 3,2% en 2010 contre une baisse 0,8% en 2009. Cette hausse s’explique essentiellement par l’augmentation des primes émises dans les pays industrialisés (+1,8% en 2010 contre -1,6 % en 2009) dont la part représente 85,6% du volume mondial en assurance vie.

Concernant le marché émergent, les primes de l’assurance vie progressent de 13,1% contre 6,0% en 2009.

De même, les primes en assurance non-vie dans le monde connaissent une amélioration de 2,1% en 2010, contre 0,3% en 2009, soit une progression de 1,0% pour les pays industrialisés (-0,2% en 2009) et un accroissement de 8,5% pour les pays émergents (+3,1% en 2009).

Répartition des primes mondiales émises par continent (Vie et Non Vie)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Année 2010 | primes d'assurance | primes d'assurance | Variation réelle | | part du marché mondial | taux de pénétration | densité en USD |
| (en millions USD) | (en millions USD) | (en %) | | (en%) |
| **2010** | **2009** | **2010** | **2009** | **2010** | | |
| **Amérique** | **1 409 530** | **1 357 559** | **0,7** | **-5,5** | **32,49** | **6,71** | **1 519,2** |
| Amérique du Nord | 1 281 664 | 1 249 254 | 0,0 | -6,3 | 29,54 | 7,90 | 3 724,4 |
| Amérique latine et Caraïbe | 127 867 | 108 305 | 8,2 | 4,6 | 2,95 | 2,68 | 219,1 |
| **Europe** | **1 620 437** | **1 614 385** | **1,8** | **1,8** | **37,35** | **7,47** | **1 850,2** |
| Europe de l'Ouest | 1 532 631 | 1 529 489 | 1,9 | 2,6 | 35,32 | 8,44 | 2 890,3 |
| Europe Centrale et Orientale | 87 806 | 84 896 | -0,4 | -10,1 | 2,02 | 2,62 | 272,5 |
| **Asie** | **1 161 118** | **1 014 419** | **7,2** | **4,7** | **26,76** | **6,16** | **281,5** |
| Japon et nouvelles économie asiatiques industrialisées | 791 349 | 721 910 | 2,8 | 2,1 | 18,24 | 10,64 | 3 733,3 |
| Asie du Sud et de l'Est | 336 448 | 262 699 | 18,8 | 12,3 | 7,75 | 3,66 | 93,9 |
| Proche-Orient | 33 321 | 29 810 | 10,1 | 5 | 0,77 | 1,51 | 105,0 |
| **Afrique** | **66 719** | **57 453** | **-1,1** | **2,3** | **1,54** | **3,86** | **64,7** |
| **Océanie** | **81 160** | **65 819** | **2,3** | **-11,5** | **1,87** | **5,82** | **2 283,1** |
| **Monde2** | **4 338 964** | **4 109 635** | **2,7** | **-0,3** | **100,00** | **6,89** | **627,3** |
| **Pays Industriels** | **3 688 758** | **3 568 693** | **1,4** | **-1** | **85,01** | **8,65** | **3526,7** |
| **Marchés émergents** | **650 206** | **540 943** | **11,0** | **4,6** | **14,99** | **2,99** | **110,1** |

***Source: Swiss Re, Sigma n°2/2011.***

# Le Marché africain dE L’Assurance[[2]](#footnote-3)

En 2010, les primes d’assurance en Afrique enregistrent une baisse de 1,1% contre une évolution de 2,3% en 2009. L'Afrique du Sud, principal marché de la région, représente 79,9% du marché africain dont 81,0% sont destinés à l’assurance vie.

En assurance vie, le volume des primes marque une baisse de 2,4% (+1,7% en 2009) avec un volume de primes de 47 244 millions USD en 2010. Ce glissement est dû essentiellement à la baisse (-2,1%) des primes émises par l'Afrique du Sud. L’Egypte, troisième marché de la région, enregistre une croissance négative de 17,7%.

L'assurance non-vie, avec un volume de primes de 19 475 Millions USD, inscrit une hausse de 4,1% en valeur réelle. Il est à relever que 51,9% du volume total de la prime non-vie dans la région est réalisé par l'Afrique du Sud.

Répartition des Primes d’assurances en Afrique

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année 2010** | primes d'assurance | | part du marché africain | | | part du marché mondial | | |
| (en millions USD) | | (en%) | | | (en%) | | |
| Total | dont non Vie | Vie | Non Vie | Total | Vie | Non Vie | Total |
| **Afrique** | **66 719** | **29%** | **100** | **100** | **100** | **1,87%** | **1,07%** | **1,54%** |
| Afrique du Sud | 53 297 | 19% | 91% | 52% | 80% | 1,71% | 0,56% | 1,23% |
| Maroc | 2592 | 68% | 2% | 9% | 4% | 0,03% | 0,10% | 0,06% |
| Egypte | 1585 | 59% | 1% | 5% | 2% | 0,03% | 0,05% | 0,04% |
| Nigéria | 1196 | 84% | 0% | 5% | 2% | 0,01% | 0,06% | 0,03% |
| Algérie | 1162 | 93% | 0% | 6% | 2% | 0,00% | 0,06% | 0,03% |
| Kenya | 889 | 67% | 1% | 3% | 1% | 0,01% | 0,03% | 0,02% |
| Namibie | 887 | 31% | 1% | 1% | 1% | 0,02% | 0,02% | 0,02% |
| Tunisie | 776 | 87% | 0% | 3% | 1% | 0,004% | 0,037% | 0,018% |
| Autres pays | 4335 | 70% | 3% | 16% | 6% | 0,05% | 0,17% | 0,10% |
| **Monde** | **4 338 964** | **42%** |  |  |  | **100** | **100** | **100** |

***Source: Swiss Re, Sigma n°2/2010.***

# le Marché Maghrébin dE L’Assurance

Le Maghreb est crédité d’un fort potentiel de croissance en raison :

* du dynamisme démographique ;
* des taux de croissance réelle élevés du PIB (Tunisie 3,7% en 2010 contre 3,1% en 2009; Maroc 3,7% en 2010 contre 4,8% en 2009 ; Algérie 3,3% en 2010 contre 2,4% en 2009) ;
* de la croissance des investissements locaux et également par la présence d’opérateurs financiers étrangers renforçant les investissements et le développement des infrastructures locales.

Le marché maghrébin[[3]](#footnote-4) des assurances demeure cependant de faible taille, avec un volume global de primes, de 3 940 millions USD, soit 5,9% du marché africain et 0,091% du marché mondial (0,018% pour la Tunisie, 0,025% pour l’Algérie et 0,048% pour le Maroc).

Bien positionnés par rapport aux autres pays africains, les pays du Maghreb le sont moins comparativement aux pays développés de diverses zones.

Ils présentent des taux de pénétration et densité faibles relativement à la moyenne mondiale qui est de 6,9% pour le taux de pénétration et de 627 USD pour la densité, même si ces taux n’ont pas cessé d’augmenter durant les dernières années sous l’impulsion de la forte dynamique de la branche « automobile », de l’évolution soutenue et du développement significatif de l’investissement privé et public et des infrastructures qui ont permis l’augmentation du nombre d’entreprises et de leurs risques.

Le Maroc avec un taux de pénétration de 2,26% (y compris les assurances concernant les accidents de travail et les assurances maladie) est classé 48ème au niveau mondial (50ème en 2009), suivi de la Tunisie (1,76%) avec la 67ème place, alors que l’Algérie occupe la 84ème place sur un total de 88 pays pour un taux de pénétration de 0,67%.

Quant à la densité (prime par tête), la Tunisie occupe la 71ème place pour une prime en assurance de 72,8 USD par habitant, suivie du Maroc (65 $) avec le 73ème rang, alors que l’Algérie occupe la 81ème place pour une densité de 30 USD.

# Le Marché Algérien dE L’Assurance

L’Algérie, malgré la contraction du volume des exportations des hydrocarbures (5ème recul consécutif), a maintenu le rythme de la croissance économique observée en 2009.

Néanmoins la croissance hors hydrocarbures connaît une évolution de 6% en 2010 contre 9,3% l’année précédente. Cette croissance qui est favorisée par la vitalité de certains secteurs hors hydrocarbures comme celui des services (+6,9%) et du bâtiment et travaux publics (BTP) (+6,6%), a permis au PIB de dépasser son rythme de 2009 (qui est modéré à 2,4%) pour s’établir à 3,3%.

Sur le plan des équilibres macro-financiers, en outre, l’économie nationale s’est également caractérisée en 2010 par :

* une balance des paiements qui s’est nettement redressée en 2010, suite à l’important excédent du compte commercial. Le solde global de la balance des paiements est passé de 3,86 milliard d’USD à 15,58 milliard d’USD à fin 2010 dont 12,16 milliard USD réalisé par l’excédent commercial (0,41 milliard d’USD en 2009), quant au solde du compte capital, il détient 3,42 milliard USD ;
* un montant des réserves de change de 162 milliard de dollars (149 milliard de dollars en 2009), ce qui représente trois années d'importations de biens et de services, ces réserves sont composées à 44% de dollars et 47% d’euros, les 9% restants sont composées de plusieurs autres monnaies étrangères ;
* une inflation qui se redresse, elle passe de 5,7% en 2009 à 3,9% en 2010 et un taux de chômage en baisse minime de 0,2% (10% contre 10,2% en 2009).

Dans ce contexte économique, le secteur algérien des assurances connaît une évolution du chiffre d’affaires (+4,4%) contre (+14,2%) en 2009.

La production globale d’assurance (y compris les acceptations internationales), de près de 81,7 milliard de dinars, soit + 4,2% par rapport à 2009, engendre une production additionnelle globale avoisinant les 3,3 milliard de dinars.

Les tendances antérieures ont subsisté, en particulier : prédominance de la branche « automobile » avec 48,5% suivie de l’ « IRD » (Incendie, Risques Divers) avec 32,4% du portefeuille.

Les sociétés publiques et parapubliques maintiennent leur part de marché qui s’établit à plus de 74,2% dont 24,8% pour la SAA, suivie par la CAAT et la CAAR avec des taux respectifs de 17,4% et 15,8% du marché. La CASH, grâce à l’assurance des grands risques d’entreprises, les risques énergétiques notamment, détient 9,2% du marché des assurances.

Rapportée au PIB ou à la population, la production du secteur demeure en deçà de ses capacités réelles comparativement aux capacités nationales et à d’autres marchés : le taux de pénétration et la densité d’assurance restent encore très bas.

Taux de Pénétration et Densité de la production en assurance

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **2 009** | **2 010** |
| **Chiffres d'affaires (En milliers de DA hors acceptations Internationales)** | 77 678 444 | 81 082 491 |
| **Taux de pénétration** | 0,77% | 0,67% |
| **Densité (Dinar/habitant)** | 2 203 | 2 254 |
| **Densité (Dollar/habitant)** | 30,32 | 30,29 |

En matière de sinistralité, 35,4 milliard de dinars sont consacrés en 2010 par les différentes sociétés d’assurance à la réparation des dommages. Ces indemnisations sont en baisse de 1,5%, la branche automobile détient 74,7% de ce montant.

Le taux de règlement des sinistres, mesure clé de la qualité de service, marque une légère baisse, il passe de 40,6% en 2009 à 39,3 % en 2010, avec un ralentissement de l’évolution des indemnisations (3,1% en 2009) accompagné de la baisse du rythme de l’évolution du stock de sinistres à payer qui est de 5,6% (+7,8% en 2009).

Sinistres et Taux de règlement



Le réseau des intermédiaires privés connaît une augmentation du nombre de bureau de souscription en 2010 (+22,0%) comparativement à l’année 2009 contre une baisse de la production pour la même période qui passe de 22 milliard de DA en 2009 à 21,8 milliard de dinars en 2010 soit une régression qui s’établit à 1,3%. Le poids de la production des intermédiaires connaît une régression en 2010, soit 27,0% du total du chiffre d’affaires de l’ensemble des sociétés d’assurance contre 28,5% en 2009.

Le taux de rendement moyen généré par les placements financiers atteint, en 2010, 3% contre 3,5% en 2009. La contribution du secteur des assurances à l'investissement national connaît une augmentation en 2010. Le taux passe à 2,7% en 2010 contre 2,3% en 2009. Il importe de rappeler toute la modestie de cette contribution comparativement à celle offerte par le secteur des assurances dans d’autres pays où les placements des assureurs représentent des engagements à long terme dans les branches vie et capitalisation.

# 2° Chapitre : CONTEXTE 2010

# Environnement economique et financier

La conjoncture économique internationale, marquée par une croissance positive substantielle en 2010, confirme la reprise entamée au cours de la seconde période de l’année précédente.

Cette croissance est conséquente des effets des politiques macroéconomiques agressives mises en place par de nombreux pays pour faire face aux effets de la crise économique et financière d’après 2008. Ces politiques consistent essentiellement en des mesures budgétaires exceptionnellement fortes en soutien aux entreprises, au secteur financier et à l’expansion des investissements publics.

Grâce à ces mesures, la croissance économique mondiale, mesurée par le PIB, a enregistré une forte hausse. Le taux de croissance du PIB mondial passe de (-0,5%) en 2009 à 5,1% à fin 2010.Cette croissance est tirée principalement par la forte performance des pays émergents et en développement (BRICS) avec un taux de 7,4% contre 3% pour les pays avancés.

De par la relation qui lie l’activité économique au secteur des assurances, ce dernier enregistre une hausse de 2,7%[[4]](#footnote-5) de son chiffre d’affaires en termes réels (corrigés d'inflation), soit 4 339 milliard de dollars contre 4 110 milliard en 2009.

## La croissance économique, emploi et inflation

En Algérie, la relative contraction de la demande mondiale d’hydrocarbures a eu pour effet un net recul de l’activité de ce secteur (-2%), baisse compensée par l’effet prix. Cependant, l’ensemble des secteurs institutionnels enregistre une hausse significative de plus de 6%. Le produit intérieur brut (PIB) maintient son évolution en volume avec un taux de croissance de 3,3%.

La politique de résorption du chômage se confirme par la baisse de son taux de 10,2% à 10,0% à fin 2010, soit un recul de 0,2 point. De même, l’inflation annuelle moyenne, mesurée par l’indice des prix à la consommation, passe de 5,74% en 2009 à 3,91% en 2010.

## Le secteur Agricole

La valeur ajoutée du secteur agricole enregistrée au cours de l’année 2010 est de 6%, stimulée par des prix planchers garantis pour les céréales, une pluviosité favorable et une offre croissante dans un contexte de forte hausse de la demande du marché domestique.

Exceptées les contractions de la production céréalière de 24,6% et oléicole de 35,5% par rapport à 2009, les autres spéculations enregistrent de bonnes performances, avec des taux de croissance souvent à deux chiffres.

La croissance de la production agricole explique la hausse de la valeur ajoutée du secteur[[5]](#footnote-6). ***(-).***

## Le secteur du bâtiment et des travaux publics

## Malgré le fléchissement de la croissance pour la seconde année consécutive de 2,1 points, la valeur ajoutée du secteur du bâtiment et des travaux publics est de 6,6% qui surpasse l’expansion moyenne hors hydrocarbures (6,0%).

## L’achèvement de grands chantiers d’infrastructures et de logements explique la décélération de la croissance du secteur, très dépendante des investissements publics.

## Les dépenses d’équipements de l’Etat dans le secteur du bâtiment et des travaux publics s’élèvent à plus de 1 829 milliard de dinars[[6]](#footnote-7).

## Equipement

Les dépenses en équipement industriel en 2010 ont atteint 14,794 milliard de dollars contre 14,141, soit une évolution 4,2% par rapport à 2009. La même tendance a été enregistrée par les équipements agricoles qui passent de 219 en 2009 à 325 millions de dollars en 2010 soit une croissance 48,40%[[7]](#footnote-8).

# Patrimoine assurable

## Les importations

Les importations[[8]](#footnote-9) représentent une facture de 40,473 milliard de dollars en 2010 contre 39,294 milliard de dollars en 2009, soit une hausse de 3 %, mais en volume elles enregistrent une hausse plus significative de 5,4%. Il est utile de signaler que 30% des importations concernent des biens destinés au fonctionnement de l’outil de production et 39% des biens d’équipements ce qui se devrait se traduire par une croissance de la demande de couverture en assurance de même ordre.

## Le parc Automobile

Le marché automobile enregistre 241 601 nouveaux véhicules inscrits dont 19 478 sont des importations effectuées par les particuliers et 222 123 vendus par les concessionnaires, compte non tenu des véhicules industriels commercialisés par la SNVI. Cette tendance explique en partie l’évolution de la branche automobile.

Le dernier rapport de l’O.N.S. relatif au parc automobile après épuration du double emploi d’enregistrement des cartes grises et du rapport des véhicules réformés par l’ENACTA, fait ressortir un volume du parc automobile à fin 2010 de 4.314.607 unités.

## Le parc immobilier

A fin 2010, le parc immobilier global a atteint 7.372.058 logements. Ce chiffre est obtenu sur la base des données du dernier recensement 2008, complété par le nombre de logements livrés[[9]](#footnote-10) à fin 2008 (220.821), 2009 (217.795) et 2010 (190.873).

Les nouveaux projets lancés par le secteur du bâtiment durant l’année 2010 s’élèvent à 160.007 logements.

Ces données devraient contribuer à la hausse du chiffre d’affaires en multirisques, engineering et CAT-NAT.

## La création d’entreprises

La dynamique de l’activité économique, en termes de création d’entreprises, rapportée par les statistiques d’inscription au registre de commerce publiées par le CNRC, enregistre une hausse de 27,3% durant l’année 2010 par rapport à 2009. Les nouvelles immatriculations représentent 3,1%, les ré-immatriculations ont baissé de 50% soit (10 ré-immatriculations en 2010 contre 20 en 2009) et les modifications de 21,8%. Le nombre de commerces enregistrés sous la forme de personne physique représente 331 184 registres, les inscrits sous le statut de personne morale sont de 33 212 entités.

Aussi, il y a lieu d’ajouter que le nombre d’activités artisanales actives en 2010, s’élève à 7.989 artisans dont 1.625 personnes morales.

Le tissu économique à fin 2010 est constitué de 1.407.449 commerçants actifs avec 124.840 entreprises morales.

Ce tissu d’entreprises représente une demande potentielle en assurance des risques d’entreprises.

# accidentologie

## Sinistralité routière

Le bilan officiel des sinistres corporels automobile, arrêté par le Centre National de Prévention et de Sécurité Routière (CNPSR) à fin 2010, s’élève à 32 873 accidents ayant entrainé 3 660 tués et 52 435 blessés. Une baisse est enregistrée par rapport aux résultats de 2009, avec des taux respectifs de (-20,26%) du nombre d’accidents, (- 20,56%) du nombre de tués et (- 19,53%) du nombre de blessés.

La moyenne annuelle journalière du nombre d’accidents est de 90 accidents/jour en 2010 contre 113 en 2009, celle du nombre de tués est de 10 morts/jours contre 13 en 2009 et celle du nombre de blessés est de 143 blessés/jour contre 178 en 2009.

Cette régression ferait suite à la révision du code de la route et à son application par les autorités compétentes à partir du mois d’avril 2010.



Le nombre de véhicules impliqués dans les accidents de circulation est passé de 57 149 véhicules en 2009 à 45 460 véhicules en 2010 soit une baisse de 20,45%.

Les causes directes d’accidents sont à 88,7% liées aux facteurs humains, 4,60% à l’état des véhicules et 3,43% à l’environnement.

Le coût annuel direct évalué par le commandement de la Gendarmerie nationale avoisine les 130 milliard de dinars (1,7milliard USD)

## Sinistres particuliers et industriels :

Les sinistres particuliers touchant les habitations sont importants et diversifiés.

Au cours de l’année 2010, 6300 incendies urbains ont été enregistrés par la protection civile et 813 interventions d’asphyxies ayant occasionné 302 décès et 813 blessés secourus.

Le bilan annuel de la protection civile pour les accidents domestiques révèle :

* 65 décès par brûlures et 883 personnes secourues sur un total de 800 interventions ;
* 23 décès suite à des explosions causées généralement par le gaz butane, sur un total de 64 interventions ;
* 13 décès et 132 blessés lors de 960 effondrements d’habitations objet de 1 247 interventions ;
* 12 décès et 114 blessés suite aux inondations de 1 370 habitations et locaux.

Le nombre d’incendies industriels enregistré au cours de l’année 2010 est de 483 contre 989 en 2009 soit une baisse de 51%.

Dans le secteur agricole, les feux ont occasionné une perte de 8 957,71 hectares de récolte céréalière, 109 865 arbres fruitiers et 20 153 palmiers.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2010

Au cours de l’année 2010, le Journal Officiel a publié trois (3) textes (un décret exécutif et deux arrêtés) en rapport avec le secteur des assurances auxquels s’ajoutent :

* une disposition de la loi de finance complémentaire qui introduit, dans l’ordonnance 95-07, modifiée et complétée, un article  204 sexies;
* une disposition de la loi de finances pour 2011 relative à l’obligation de transmission trimestrielle à l’administration fiscale d'un listing des polices d'assurances souscrites ;
* Le statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques à l’administration du Trésor, de la comptabilité et des assurances ;
* (08) arrêtés en rapport avec le mouvement des courtiers (agrément et retraits d’agrément).

## Evolution des textes régissant le secteur des assurances

**Participation des courtiers de réassurance étrangers dans les traités ou cessions de réassurance du marché algérien des assurances**

Les dispositions de l’ordonnance 95-07, modifiée et complétée, relative aux assurances sont complétées par un article 204 sexies.

Introduit par l’article 50 de la Loi de finances complémentaire pour 2010 (LFC 2010) , ce nouvel article conditionne la participation des courtiers de réassurance étrangers dans les traités ou cessions de réassurance du marché algérien des assurances, à l’obtention au préalable d’une autorisation d’exercice délivrée par la commission de supervision des assurances (CSA) et approuvée par décret exécutif. Il Les courtiers de réassurance étrangers ayant obtenu l’autorisation sus citée sont portés sur une liste établie par la Commission de supervision des assurances et adressée aux sociétés d’assurance et/ou de réassurance agréées et aux succursales de sociétés d’assurance étrangères agréées en Algérie.

Un arrêté du ministre chargé des Finances, daté du 29 octobre 2010 a précisé les modalités d’application de cette nouvelle disposition.

Publié sur le Journal Officiel n°74 du 05 décembre 2010, cet arrêté précise les conditions et modalités de participation des courtiers de réassurance étrangers dans des traités ou cessions de réassurance des sociétés d’assurance et/ou de réassurance agréées et des succursales de sociétés d’assurance étrangères agréées en Algérie.

Ainsi les courtiers de réassurance sont :

* soumis à une autorisation d’exercice sur le marché algérien des assurances, délivrée par la Commission de supervision des assurances (art.2) et accordée pour une période de trois (3) années renouvelable (art.6) ;
* portés sur une liste établie par la Commission de supervision des assurances et transmise aux sociétés d’assurance et/ou de réassurance agréées et aux succursales de sociétés d’assurance étrangères agréées en Algérie.

**Relèvement du taux de la cession obligatoire**

Le décret exécutif n° 95-409 du 9 décembre 1995 relatif à la cession obligatoire en réassurance est modifié et complété par décret exécutif n°10-207 du 9 septembre 2010 paru au journal officiel N°53 du 15 septembre 2010.

Ainsi, le taux minimum de la cession obligatoire des risques à réassurer est désormais fixé à 50% de façon uniforme pour toutes les branches alors qu’il oscillait de 25 à 80% selon la nature des risques à réassurer.

Cette obligation s’opère au bénéfice de la Compagnie centrale de réassurance (art.3).

Le décret est également complété par un article « 5 bis » précisant que les conditions et les modalités de cession en réassurance peuvent être fixées, en tant que de besoin, par arrêté du ministre chargé des Finances.

**Financement du Fonds de garantie des assurés « F.G.A.S »**

Pris en application des dispositions de l’article 20 du décret n°09-111 du 7 avril 2009 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que les conditions financières du Fonds de garantie des assurés par abréviation « F.G.A.S », l’arrêté du 28 octobre 2009, publié sur le J.O. n° 5 du 20 Janvier 2010, fixe le taux de cotisation annuelle des sociétés d’assurance et/ou de réassurance et des succursales de sociétés d’assurance étrangères agréées au fonds de garantie des assurés ainsi que les modalités de son versement et le délai de son recouvrement. Ce taux est fixé, par l’article 2 de cet arrêté, à 0,25% des primes émises, nettes d’annulations, arrêtées au 31 décembre de l’exercice précédant l’exercice considéré. L’article 3 de ce même arrêté précise que cette cotisation doit être versée au compte ouvert, à cet effet, par le fonds de garantie des assurés et recouvrée, au plus tard, le 30 du mois de septembre de l’exercice considéré.

**Renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et financière**

Publiée sur le Journal Officiel n°80 du 30 décembre 2010, la loi de finance 2011 consacre de nouvelles mesures de renforcement de la lutte contre toutes formes de fraudes fiscales et financières. Parmi ces mesures figure la disposition contenue dans l’article 52 bis du Code des procédures fiscales (art.44.LF2011) qui instaure une obligation de transmission trimestrielle à l’administration fiscale par les sociétés ou sociétés d’assurance et/ou de réassurance, les courtiers en assurance ainsi que tout organisme exerçant habituellement des activités d’assurance, d'un listing ou état des polices d'assurances souscrites, auprès de leurs agences, par les personnes physiques, morales et les entités administratives au profit de leur véhicules ou patrimoine immobilier. Ce listing spécial des polices est transmis, soit sur support informatique ou par voie électronique, dans les vingt (20) premiers jours du mois suivant le trimestre concerné, il doit comporter la désignation, le numéro d’identification fiscale et l’adresse de l’assureur, ainsi que les renseignements précis concernant le véhicule ou le bien immobilier, tels qu’ énumérés à l’article 52 ter du code des procédures fiscales (art.45.LF2011).

En cas de non respect des dispositions précédentes, les sociétés seront exposées à l’amende fiscale prévue par l’article 192-2 du code des impôts directs et taxes assimilées, autant de fois que des polices d’assurance ne sont pas déclarées.

**Statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques à l’administration du Trésor, de la comptabilité et des assurances**

Publié sur le Journal Officiel n°74 du 05 décembre 2010, le décret exécutif n°10-298 du 29 novembre 2010 précise les dispositions particulières applicables aux corps spécifiques à l’administration du Trésor, de la comptabilité et des assurances et de fixer la nomenclature des corps ainsi que les conditions d’accès aux divers grades et emplois correspondant.

Bien que non citée dans les visas de ce texte, l’ordonnance 95-07, modifiée et complétée précise dans son article 212 que le contrôle des sociétés d’assurance et/ou de réassurance ainsi que celui des succursales d’assurance étrangères et des intermédiaires agréés est assuré par des **inspecteurs d’assurance assermentés soumis à un statut fixé par voie réglementaire.**

Les articles 19, 20 et 21 du décret exécutif 10-298 précisent les missions dont sont chargés les inspecteurs principaux, inspecteurs centraux, inspecteurs divisionnaires et inspecteurs en chef ; notamment en matière de contrôle des acteurs, de vérifications sur pièce, de travaux d’expertise, d’orientation ou encore de mise en place de procédures de contrôle.

## Mouvement des acteurs

La liste des courtiers d’assurance a subi des modifications incluant de nouveaux agréments mais aussi des retraits, portant le nombre de courtiers d’assurance au 31 décembre 2010 à vingt quatre(24).

**Nouveaux agréments**

Par arrêtés du 30 mai 2010, publiés sur le JORA N° 41, deux (2) courtiers ont obtenu leur agrément pour exercer l’activité de courtage d’assurance, il s’agit de l’EURL «ASSA INSURACE BROKER» en qualité de société de courtage d’assurance gérée par M. Hamamouche Slimane et de M. Krimat Daoud en qualité de courtier d’assurance personne physique.

Deux autres courtiers d’assurance (personnes physiques), Messieurs Hadid Rachid et Selloum Merzoug ont été agréés par arrêtés du 30 septembre 2010 publiés sur le JORA N°65 du 31 octobre 2010.

**Modification d’agrément**

L’arrêté du 30 mai 2010 a apporté des modifications à la raison sociale de l’EURL « UNITED GLOBAL INSURANCE » en société à responsabilité limitée dénommée SARL « UNITED GLOBAL INSURANCE », en qualité de société de courtage d’assurance.

De même, l’arrêté du 13 décembre 2010 a modifié la raison sociale de l’EURL « MAHER Assurance » en société à responsabilité limitée dénommée SARL « MAHER Assurance » gérée par M.BOUTRA Kouider.

**Retraits d’agréments**

Par arrêté du 30 mai 2010 l’agrément a été retiré aux courtiers suivants :

* M. Sakhri Mohamed Toufik ;
* Eurl NIAR GLOBAL CONSULTING (gérée par M NIAR Mouloud) ;
* Eurl GENERAL GOLDEN INSURANCE (gérée par HATTAB Rachid).

Évolution de l’offre d’assurance

Sur les huit (08) visas sur conditions générales accordés par la direction des assurances au cours de l’année 2010, quatre (4) concernent les assurances agricoles, trois (3) les assurances dommages aux biens et un seul produit d’assurance de personnes.

Incontestablement, l’année 2010 est marquée par le premier visa accordé par la direction des assurances à l’UAR pour le compte de l’ensemble des sociétés d’assurance. En effet, suite à un accord intervenu à l’initiative du réassureur national (CCR), les assureurs algériens ont mis en place au cours du second semestre 2009 un pool de coassurance relatif à la RC décennale qui bénéficie d’une couverture en réassurance auprès de la CCR par le biais d’un traité. Ainsi, l’ensemble des assureurs sont intéressés par toute souscription d’un contrat RC décennale.

De son coté, la CNMA s’est distinguée par sa volonté de mettre sur le marché, le premier produit d’assurance couvrant la sécheresse sur céréales. En effet, « l’assurance intégrale des céréales » qui a obtenu le visa de la direction des assurances en septembre 2010 vise une couverture globale (grêle, incendie et sécheresse) des cultures céréalières. La commercialisation de ce produit se heurte cependant à des difficultés liées à son coût trop élevé pour la bourse des agriculteurs.

La CNMA a également obtenu deux autres visas sur des produits multi périls oliviers et vignes tandis que la SAA propose une assurance multirisques cultures légumières.

# 3° Chapitre : La production en 2010

Présentation

## Synthèse

Le chiffre d’affaires du secteur des assurances atteint, au 31 décembre 2010, un total de 81,7 milliard de dinars, soit une évolution de 4,2% par rapport à 2009, en baisse comparativement à celle de l’année précédente (14,2%). Cette croissance est générée principalement par la branche « automobile » (12,2%).

Durant cette année, les sociétés traditionnelles[[10]](#footnote-11) dominent toujours le marché avec 64,6% de la production globale. La SAA est en pôle position avec 24,6%, suivie de la CAAT avec 17,2%, et en troisième position la CAAR avec 15,7%.

Les  branches « automobile » et « IRD » arrivent toujours en tête avec des parts dans la production globale de 48,5% et 32,4% respectivement.

Du point de vue de la répartition du marché entre les sociétés, la prédominance est encore publique[[11]](#footnote-12) et parapublique[[12]](#footnote-13) avec prés de 73,7%.

Rapportée au PIB ou à la population, la production demeure faible par rapport à celle des autres marchés : le taux de pénétration qui est de l’ordre de 0,67% en 2010 et la densité qui est de 30 $ demeurent très bas.

## Configuration du secteur en 2010

Le secteur algérien des assurances économiques, constitué de 16 sociétés, se présente comme suit :

* les quatre sociétés publiques d’assurance directe agréées pour pratiquer l’ensemble des branches y compris la réassurance : Société Nationale d’Assurance (SAA), Compagnie Algérienne d’Assurance et de Réassurance  (CAAR), Compagnie Algérienne d’Assurance et de Réassurance  (CAAT) et Compagnie Algérienne d’Assurance des Hydrocarbures  (CASH) ;
* la société publique de réassurance seule sur le marché de la réassurance et des acceptations internationales : la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) ;
* deux mutuelles d’assurance : la Caisse Nationale de Mutualité Agricole  (CNMA) pour les agriculteurs et la Mutuelle Algérienne d’Assurance des Travailleurs de l’Education et de la Culture (MAATEC) pour les travailleurs de l’Education Nationale et la culture ;
* Sept sociétés privées : Trust-Alegria (TRUST), l’Algérienne des Assurances (2A), Compagnie Internationale d’Assurance et de Réassurance **(**CIAR), Salama Assurances Algérie **(**SALAMA), Générale des Assurances Méditerranéenne (GAM), Alliance Assurances (ALLIANCE) et CARDIF EL DJAZAIR spécialisée en assurance de personnes;
* Deux sociétés publiques d’assurance spécialisées :
  + La Caisse de Garantie des Crédits à l’Exportation (CAGEX) pour la garantie des exportations ;
  + La Société de Garantie du Crédit Immobilier (SGCI)  pour le crédit immobilier.

# Evolution et structure de la production

L’examen des données des cinq dernières années (2006-2010) fait ressortir une croissance du chiffre d’affaires globale du marché des assurances avec un taux annuel moyen de 11,6%.

Les primes émises en 2010 atteignent 81,7 milliard de dinars contre 78,5 milliard de dinars en 2009, soit une évolution de 4,2% (tableau n° 10.01).

Les évolutions positives ont trait aux branches « crédit à l’exportation » (+42,1%), « assurances de personnes » (+24,6%), « risques agricoles » (+18,5%) et « automobile » (+12,2%).

La structure de la production a subi quelques changements par rapport à 2009, la dominance de la  branche « automobile » est toujours pesante dans la production globale avec 48,5% contre 45% en 2009 devançant la banche « IRD » avec 32,4% (36,4% en 2009). La branche « assurances de personnes»  arrive loin en troisième position avec 8,8% au détriment de la branche « transport » qui occupe le quatrième rang en 2010 avec une part de 7,5%. Les « assurances agricoles » et « crédit » occupent seulement 1,5% et 0,4% de parts de marché respectivement.



Production additionnelle

La production d’assurance connaît une évolution de 4,2%, soit une production additionnelle de 3,3 milliard de dinars (tableaux n°10.02, 10.02bis).

### Analyse par branche

* + la branche « automobile », avec une croissance de 12,2% (+19,2% en 2009), réalise à elle seule 131,9% de la production additionnelle de tout le secteur du fait de son poids dans la production globale (48,5%).

Cette évolution, réalisée malgré la suppression des crédits à la consommation intervenue en 2009, s’explique par l’accroissement du parc automobile induisant la souscription des garanties dommages (« tous risques », « dommage-collision » et « vol et incendie »). Ces dernières, en progression de 13%, représentent près de 80% du portefeuille de la branche.

* la branche « IRD » contribue négativement à la production additionnelle (-62,1%), en raison de la baisse de sa production (-7,1%).

Les branches « engineering » et « incendie des risques industriels»  marquent respectivement des baisses de 23,9% et 3,2%. Cette baisse s’explique par le ralentissement dans le lancement des projets inscrits dans le programme d’investissement (2010/2014) et le décalage dans l’enregistrement du contrat de SONATRACH.

Les « risques simples » connaissent une croissance de 10,0% (+13,5% en 2009) et contribuent à hauteur de 16,7% à la croissance globale.

* la branche « transport » avec une régression de 1,5% et une part de 7,5% dans la production globale, contribue négativement (-2,8%) à la production additionnelle en 2010. Cette contribution négative est essentiellement due à la baisse de l’assurance des facultés maritimes suite au ralentissement des projets d’investissement.
* la branche « assurances de personnes » avec une évolution de 24,6% contribue à hauteur de 43,5% à la production additionnelle, tirée essentiellement de l’assurance « groupe ».
* la branche « risques agricoles » enregistre une évolution importante de l’ordre de 18,5%. Cette évolution s’explique par l’augmentation de 52,5% du chiffre d’affaires « production animale » et de 43,1% du « matériel agricole » qui détient 31,7% de part dans la branche.
* la branche « crédit interne» contribue négativement à la production additionnelle (-12,7%), en raison de la baisse de sa production (-53,2%).

Les assurances des crédits aux particuliers (immobilier et consommation) connaissent des baisses. Pour le crédit immobilier, la baisse est due au non renouvellement de conventions arrivées à échéance avec certaines banques et de la révision à la baisse des tarifs. Concernant le crédit à la consommation, la régression est due à sa suppression en 2009. Ces baisses sont amoindries par l’assurance « crédit inter entreprises » commercialisée par la CAGEX.

La branche « crédit à l’exportation » connait une hausse de 42,1%. Elle contribue à la production additionnelle à hauteur de 0,5% et représente 0,1% de la production totale.

* avec une baisse de 17,9%, les « acceptations internationales » contribuent négativement à la production additionnelle (-4,3%).



### Analyse par compagnie :

Les contributions des sociétés à cette production additionnelle sont récapitulées ci-après :



Avec une part de marché de 75,0% et une évolution d’ordre de 1,6%, le secteur public participe à raison de  949 millions de dinars dans la production additionnelle totale du secteur, soit un taux de contribution de 29,1%.

Malgré une part de marché de 25,0%, le secteur privé participe à la production additionnelle à hauteur de 70,9%, soit 2 316 millions de DA.

Cette forte contribution est la conséquence du taux élevé d’évolution qui est de 12,8% du secteur privé.

# structure et parts de marché

### L’année 2010 ne connaît pas de grands bouleversements dans la répartition des parts de marché par branche et par société. (Tableau n°10.04 et graphe n°10.02).



**Graphe n°10-02**



La SAA maintient sa position de leader en réalisant 24,6% de la production globale de 2010. Elle domine les branches « automobile », et « assurances de personnes » avec des poids respectifs de 17,8% et 2,0%. La CAAR, la CIAR et la CAAT, suivent de très loin avec des parts respectives de 6,1%, 5,3% et 5,2%, en assurance « automobile ».

La CAAT gagne 0,2 point et se maintient à la deuxième position avec 17,2% de parts. Elle réalise des évolutions dans toutes les branches à l’exception de la branche «crédit». L’entreprise est leader dans la branche « IRD » avec une part de 27,2% .elle occupe la première place en « risques simples » et la deuxième en « risques industriels ».

La CAAR occupe la troisième place avec 15,7% de parts. Malgré une production additionnelle négative dans la branche « transport », elle détient une part de 33,2% (40,4% en 2009) dans la branche occupant ainsi la 1ère position.

La CASH perd 2,1% de parts de marché mais se maintient à la 4ème position avec 9,2%. Elle conserve son leadership dans la branche « risques industriels », pour la 5ème année consécutive grâce à l’assurance des risques énergétiques et à la couverture de projets importants dans le domaine de l’engineering notamment. Elle enregistre néanmoins une baisse de 22% dans cette branche.

La CIAR, leader du secteur privé, avec une part de marché de 7,3% (7,7% en 2009), conserve sa cinquième place occupée depuis 2006.

La CNMA se maintient à la sixième place avec 7,0% de parts de marché contre 6,3% en 2009. Elle demeure leader dans la branche « risques agricoles » avec 82,0% de parts du marché contre 79,0% en 2009.

La CCR, seule société à offrir des couvertures sur le marché international, marque une baisse de 17,9% en « acceptations internationales » comparativement à 2009. Sa part de marché s’établit à 0,8%.





# TAUX DE PENETRATION ET DENSITE D’ASSURANCE

## taux de pénétration

Le Produit Intérieur Brut[[13]](#footnote-14) (PIB) passe de 10 034,3 milliard de dinars en 2009 à 12 049,5 milliard de dinars en 2010, soit une hausse de 20,1%.

La hausse de (+4,4%) des dépenses d'assurances « hors acceptations internationales » parallèlement à une croissance plus importante du PIB a induit une décroissance du taux de pénétration, qui passe de 0,77% en 2009 à 0,67% en 2010.

Comparé aux taux de pénétration de la Tunisie et du Maroc, le taux de pénétration de l’assurance en Algérie demeure faible (tableau n° 10.07 bis).

Densité D’ASSURANCE

De façon similaire, la croissance de la production d’assurance (4,4%) étant plus élevée que celle de la population totale (2,0%), elle induit une progression de la densité d’assurance (production d’assurance rapportée à la population totale).

Ainsi la densité passe de 2 203 dinars de prime par habitant en 2009 à 2 254 dinars en 2010, soit une augmentation de 2,3% (tableau n° 10.08). Exprimée en dollars, elle se maintient à 30,3 USD par habitant.

Malgré cette hausse, la densité reste faible relativement à la densité moyenne au niveau mondial (627 USD), et par rapport [[14]](#footnote-15) à la prime moyenne par habitant en Tunisie, au Maroc et sur le continent africain qui est respectivement de 73 USD, 65 USD et 64 USD. La densité en Afrique est surtout boostée par la production d’assurance en Afrique du sud qui représente 79,9% du continent africain.















4°Chapitre : Evaluation de la demande des agents EN 2010

assurance des ménages et des entrepreneurs individuels

Entendu au sens de la comptabilité nationale, l’agent ménage ou MEI[[15]](#footnote-16) est indissocié des petites entreprises individuelles. Ainsi, dans les assurances destinées aux ménages, nous proposons de regrouper :

* + La totalité de l’assurance automobile des particuliers estimée par appréciation auprès des sociétés ;
  + la totalité des assurances de personnes en contrats individuels ;
  + la totalité des assurances de crédit à la consommation ;
  + Une partie (estimée à 40%) des productions réalisées en « risques simples », relative aux contrats des particuliers et des petits commerçants et artisans ;
  + Une partie (estimée à 50%) des assurances de personnes en contrat groupe hors contrat capital-retraite totalement souscrit par des employeurs ;

Elles ne comprennent pas la production réalisée en « assurance agricole » destinée à couvrir les récoltes et le bétail, même si elle affecte dans une certaine mesure les ménages, notamment en milieu rural.

Du fait que cette branche d’assurance est liée au rendement de l’agriculture, nous avons jugé utile de la comparer aux indicateurs du secteur agricole. Hormis les assurances du matériel agricole et les couvertures prises contres le risque incendie pour les installations agricoles (étables, poulaillers, silos à blé …), les assurances des biens des agriculteurs eux-mêmes ont été affectées aux ménages.

## Structure et évolution des assurances des MEI

Durant l'année 2010, les assurances des MEI représentent un marché de 39,4 milliard de dinars contre 35,4 milliard de dinars en 2009, correspondant à un poids de 48,5% du marché global (hors acceptations internationales). (Tableaux n°10.09, 10.10).

Ce segment a connu une croissance de 11,3% par rapport à l’année précédente.

En terme de structure et d'évolution par branche, on note que :

* Les dépenses des MEI en assurance sont consacrées dans une large majorité (80,5%) à l'assurance automobile qui, avec une croissance de 9,0%  réalise 131,9% de la production additionnelle de ce segment ;
* Les dépenses en assurances de personnes qui connaissent une baisse de 10,5% en 2009, marquent une évolution importante de 47,3%, en 2010, et se maintiennent toujours à la deuxième position avec un poids de 13,1% contre 9,9% en 2009 ;
* Les risques simples occupent la troisième position avec 6,1% des dépenses d’assurance et un taux de croissance de 10,0% ;
* Les dépenses en assurance crédit enregistrent une baisse de 78,2% et représentent 0,4% des dépenses globales en 2010. Cette régression est due essentiellement à la suppression du crédit à la consommation intervenue en 2009.

## Dépense d’Assurance et consommation finale des ménages

Selon les données définitives de l’O.N.S., l’agrégat consommation finale des ménages aurait atteint en 2010 un montant de 4 155 milliard de dinars contre 3 678 milliard en 2009, soit une évolution de 12,9%.

L’année 2010 est marquée par une croissance de la consommation finale des ménages moins rapide que celle du PIB (20,1% à prix courants). En tenant compte de l’IPC national, l’agrégat en termes réels aura augmenté de 3,3%.

Le taux de croissance des dépenses des ménages en assurance (+11,3%) étant inférieur à celui de la consommation finale, le coefficient de dépense en assurance qui mesure la part des dépenses d’assurance dans les dépenses globales des ménages (tableau n° 10.11) s’en trouve légèrement diminué, passant, de 0,96% en 2009 ,à 0,95% en 2010.

Rapporté au Revenu Brut des ménages, en augmentation moyenne selon l’ONS, de 0,6% le taux de pénétration se situe à 0,80%, soit une hausse par rapport à l’année précédente. La croissance des dépenses en assurance a été moins importante que celle des revenus.

Selon nos estimations, la dépense d’assurance par ménage (tableau n° 10.12) connaît, à l’instar de l’année précédente, une augmentation moins importante de 5,4% (18,2% en 2009), passant de 5 746 dinars en 2009 à 6 054 dinars en 2010. Par personne active, cette dépense a augmenté de 8,5%, passant, de 3 355 dinars en 2009, à 3 640 dinars en 2010.







Assurance des entreprises non-agricoles

Par analogie avec les agents de la comptabilité nationale, nous distinguons l’agent « entreprises non-agricoles ». Cet agent recoupe dans les grandes lignes celui de SQS (sociétés et quasi-sociétés) de la comptabilité nationale. Nous y intégrons toutes les entreprises ou organisations qu’elle que soit leur secteur d’activité à l’exception du secteur agricole, c’est-à-dire des entreprises du secteur des hydrocarbures, de l’habitat, des travaux publics, des services, du transport et du commerce en y adjoignant les administrations.

En matière d’assurance correspondante, nous retenons :

* L’ensemble des couvertures concernant les biens des entreprises (non agricoles) que les assureurs désignent par l’acronyme IRD que nous décomposons en Incendie, Engineering, autres couvertures classées dans nos rapports antérieurs dans les risques industriels et 60% des risques simples
* L’assurance automobile, dite des flottes ou parc des entreprises, telle que nous l’estimons pour chaque entreprise.
* Les assurances « transports » quel qu’en soit le mode ou l’objet couvert (le corps ou les facultés) à l’exception des assurances des corps de bateaux de plaisance ou de pêche artisanale. La couverture des importations est considérée ici comme dépense de l’entreprise non-agricole au même titre que toutes les autres dépenses d’assurance et ce, même si elle fait l’objet d’un examen séparé pour les besoins d’une analyse plus fine.
* Les assurances des ménages payées par les entreprises. Elles comprennent les contrats souscrits totalement par les employeurs au profit de leurs employés (cas de l’assurance capital-retraite) et 50% de l’assurance groupe.
* Les assurances « crédit à l’exportation » totalement souscrites par les entreprises, plus à partir de 2007, l’assurance du crédit inter-entreprises (produit  « globalliance » commercialisé par la CAGEX).

## Evolution et structure

En 2010, la production réalisée auprès des entreprises non agricoles (hors acceptations internationales) atteint la somme de 40,5 milliard de dinars en baisse de 1,3% par rapport à l’année 2009. Ce marché représente 49,9% de l'ensemble du marché des assurances (tableaux n°10.13 et n°10.15).

En termes de structure, la branche « IRD », en raison de la très forte baisse marquée en « engineering », détient 59,6% de ce segment contre 64,3% en 2009. La branche « transport » se maintient avec une part de 15,0% malgré une baisse de 1,5% alors que l’assurance « automobile » (assurance des flottes) gagne 4,4 points (19,7% contre 15,3% en 2009).

Les assurances de personnes en hausse de 0,7% (32,1% en 2009) détiennent une part de 5,0 % en 2010 contre 4,9% en 2009.

Pour ce qui est de l'assurance « crédit », sa part demeure insignifiante avec 0,7% contre 0,4% en 2009.

La régression marquée par la branche IRD (-8,5%) est due à la baisse du chiffre d’affaires de la branche « engineering » (-23,9%) et de la branche « incendie »(-3,2)

La hausse enregistrée dans la branche « crédit » revient en partie à la commercialisation par la CAGEX depuis 2007 du crédit « inter-entreprises » (crédit domestique).

## Taux de pénétration

Selon les données de l’O.N.S., le PIB hors agriculture a connu en 2010 une hausse de 21,4%. Les dépenses en assurance des « entreprises non agricoles » ont enregistré une baisse de 1,3% par rapport à 2009. Comme conséquence, le taux de pénétration de cet agent s’en trouve diminué, il passe de 0,45% en 2009 à 0,37% en 2010.





# assurances du secteur agricole

## Evolution et structure

Le montant des cotisations des assurances du secteur agricole s’élève en 2010 à 1,2 milliard de dinars, représentant 1,5 % du marché global des assurances hors acceptations internationales. Il enregistre une évolution de 18,5% (tableaux n°10.16 et n°10.18). Après plusieurs années de baisse, la situation de la branche se redresse.

L'analyse par sous branche permet de mettre en évidence ce qui suit :

* la branche « récolte » qui représente 37,8% de la production du secteur agricole, marque une régression de (3,9%) par rapport à 2009;
* l’assurance « bétail » qui représente 26% de la production du secteur agricole marque une évolution de +52,5% ;
* la branche « auto et matériel agricole » qui représente 31,7% de la production du secteur agricole, enregistre une hausse de 43,1%;
* une baisse de 23,0% enregistrée dans la branche « risques divers », au sein desquels sont classées les multirisques, et qui représente un poids de 4,5% de la production du secteur agricole.

## Taux de pénétration

Selon les données de l’Office National des Statistiques, la valeur ajoutée du secteur agricole a connu en 2010 une hausse de 9,6% par rapport à l'année 2009.

L’augmentation (+18,5%) des dépenses en assurances agricole parallèlement à une croissance moins importante de la valeur ajoutée sectorielle a induit une légère hausse du taux de pénétration, qui passe de 0,11% en 2009 à 0,12% en 2010.





# assurance des importations

Les assurances de transport, dites de facultés maritimes et aériennes concernent, dans la configuration actuelle du marché, quasi-exclusivement les importations. De même, la quasi-totalité des importations sont acheminées par voie maritime et aérienne. Les importations par voie terrestre sont relativement négligeables. Elles se rapportent à notre commerce avec le Maghreb, essentiellement la Tunisie.

Dans ce contexte il est à la fois possible et pertinent d’isoler, au sein des assurances souscrites par les entreprises non-agricoles, les « facultés maritimes » et « aériennes » comme assurance des importations et de mesurer en conséquence le taux moyen d’assurance ou taux de pénétration.

## Evolution et structure

L'assurance des marchandises importées par voie maritime et aérienne connait une baisse de 6,3% par rapport à 2009. Le volume des importations de marchandises atteint au 31 décembre 2010 un montant de 3  milliard de dinars (40,5 millions USD) soit 5,5% d’augmentation en dinars (3% en USD) par rapport à 2010 (tableaux n° 10.19et n°10.21).

L’assurance « facultés maritimes » réalise en 2010 une baisse de 8,1% par rapport à 2009 et représente 96,2% du total du chiffre d’affaires des assurances des importations. Quant aux assurances des facultés aériennes, elles ont progressé de 88,8% passant de 53,9 millions de dinars en 2009 à 101,8 millions en 2009, et représentent 3,8% du total du chiffre d’affaires des assurances des importations.

La prépondérance des facultés maritimes sur les facultés aériennes reste aussi marquée en raison de la caractéristique de notre système d’importation.

## Taux de pénétration

Le taux de pénétration de l'assurance facultés applicable aux importations a subi une légère baisse passant de 0,10% en 2009 à 0,09% en 2010. En effet, les dépenses en assurance des importations ont régressé de 6,3% en 2010. Alors que la valeur totale des importations de marchandises a connu un accroissement de 5,5% (tableau n° 10.21).





# synthèse

La portion du revenu consacré à l’assurance (ou propension de chaque agent à s’assurer) a été retenue comme mesure du taux de pénétration par agent. Nous avons évalué ce taux pour les ménages, les entreprises non-agricoles et l’agriculture.

Pour chacun de ces agents, nous avons réalisé des estimations de dépenses en assurance au plus près des comportements observés.

Les agents économiques procèdent dans leurs différentes activités aux versements de primes ou de cotisations volontairement consenties. Celles-ci constituent donc une ressource pour les sociétés d’assurances qui ont pour fonction de garantir le paiement d’indemnités en cas de réalisation d’un risque. La pénétration de l’assurance est donc perçue comme l’ensemble des secteurs institutionnels dont les emplois finaux portent en partie sur l’activité d’assurance. Les données présentées donc jusque là auraient gagné en précision si l’établissement à un niveau macro-comptable de comptes dits intermédiaires d’entreprises avait été disponible ; ceci aurait davantage affiné les données propres aux assurances de ménages, d’entreprises non agricoles et de l’agriculture.

Ceci étant dit, les estimations ne comptent pas de grands biais statistiques et répondent à la nécessité de cohérence comptable.

Concernant les agrégats de revenu, notons que :

* La « valeur ajoutée de l’agriculture » et le « PIB hors agriculture » sont des agrégats complémentaires constitutifs du PIB (optique formation du PIB). Malgré de petits biais, nous pouvons comparer, sans trop de risques, les taux de pénétration ;
* L’agrégat « Revenu Brut des Ménages » relève d’une optique différente de redistribution du Revenu National. Au sein du circuit économique, cette seconde optique est indissociable et complémentaire, de la première.

Concernant le taux de pénétration global, il importe de signaler que celui-ci se reconstitue en rapportant la somme des primes payées par tous les agents à la somme des valeurs ajoutées des agents SQS auxquelles il faut adjoindre les droits et taxes sur importations, les revenus des ménages étant déjà inclus dans la valeur ajoutée des SQS.

Les taux de pénétration sont présentés au tableau n° 10.22 pour comparaison.

Par marché, les taux de pénétration sont les suivants :

* 0,80% pour les ménages et entreprises individuelles ;
* 0,12% pour le secteur agricole ;
* 0,37% pour les entreprises non agricoles.



5° Chapitre : Analyse du service D’ASSURANCE en 2010

# 

# SINISTRES ET INDEMNISATIONS

La valeur totale des indemnisations que les assureurs doivent aux assurés, est constituée de la somme des sinistres réglés et des sinistres qui restent à régler à la fin de l’exercice.

## Sinistres réglés et à régler

**SINISTRES REGLES**

Le montant de 35,8 milliard de dinars consacré en 2010 par les différentes entreprises d’assurance à la réparation des dommages matériels et corporels, est en décroissance de 1,4% par rapport à 2009 (tableau n°10.23). Certaines sociétés ont cependant enregistré des taux d’évolution encourageants supérieurs à la moyenne de l’évolution du marché qui est de -2,5%.

Par entreprise, l’évolution est positive pour les sociétés ALLIANCE (+48,8%), CASH (+13,1%) CARDIF (+9,2%), CNMA (+7,7%), CIAR (6,9%) et SALAMA (+1,7%). Les sociétés ayant les parts les plus importantes dans le volume global des indemnisations sont : la SAA (28,3%), la CAAT (18,2%) et la CAAR (16,4%) enregistrent des baisses de l’ordre respectif de 3,3%, 1,0% et 11,0%.



**Structure des sinistres réglés**

La structure des sinistres réglés est nettement différente de la structure de la production. En effet, la branche « automobile » pèse 74,7% (74,1% en 2009) du montant global des sinistres réglés par le secteur, soit près de 26,4 milliard de dinars, alors que la branche « IRD » représente 11,9% (15,3% en 2009) des sinistres réglés avec un volume total de 4,2 milliard de dinars. Les parts des branches« transports » et « assurances de personnes » sont respectivement 6,9% et 4,5%. Quant aux « risques agricoles », et « crédit », elles réalisent des parts de 1,2% et 0,9%.



**SINISTRES A PAYER**

En matière de sinistres à payer, le stock global du secteur est passé de 52,5 milliard de dinars en 2009 à 55,4 milliard en 2010 (hors acceptations internationales), soit une hausse de 5,5% (+7,8% en 2009). (Tableau n°10.24)

Plusieurs sociétés enregistrent des baisses de leurs stock de sinistres, les plus significatives étant celles enregistrées par la 2A (-18,8%), CARDIF (-8,2%) et la CASH (-6,7%).La hausse de stocks de sinistres la plus significative (+784,3%) revient à la CAGEX.

**Structure des sinistres à payer**



La structure du stock de sinistres à payer est dominée par la branche « automobile » avec 54,7%, la branche « IRD » est en seconde position avec 32,5%. En troisième position se situe la branche « transports » avec 7,5%.



## Taux de règlement des sinistres

Le taux de règlement des sinistres a marqué une légère baisse par rapport à l’année précédente : 39,3% (hors acceptations internationales de la CCR) contre 40,6% en 2009 (voir le tableau n°10.25).

Cette baisse a été induite essentiellement par les sociétés CAGEX, SGCI, TRUST, CAAT et CAAR dont les taux ont régressé respectivement de 82,6%, 33,6%, 24,7%, 11,0%et 14,2.

Des hausses ont cependant sont réalisées par plusieurs sociétés, compensant ainsi les baisses enregistrées par ailleurs (notamment +16,6% pour la CASH,). (Tableau n°10.25).

Par branche d’assurance, les meilleurs taux de règlement sont constatés au niveau «risques agricoles» et « automobile» avec des taux respectifs de 74,5% et 46,6%.

Les contre performances concernent les branches « IRD » (18,9%), « crédit » (29,7%) et transport (37,0%).



## sinistralité

Le taux de sinistralité représente le rapport entre la somme des sinistres réglés et le différentiel des sinistres à payer (entre la clôture de l’exercice et l'ouverture de l'exercice précèdent) et les primes acquises.

L’année 2010 marque une baisse de la sinistralité avec un taux moyen S/P de 41,7% (49,8% en 2009). Cette baisse est due essentiellement à celles des taux de sinistralité des branches : « automobile » 64,2% (70,7% en 2009), « IRD » (29,8% en 2009 contre 22,1% en 2010) et le « transport » (qui enregistre la plus importante régression avec un taux de règlement qui passe de 48,3% en 2009 à 5% en 2010) (tableau n°10.26).

La branche « crédit » marque une baisse du taux de sinistralité passant de 65,3% en 2009 à 61,8% en 2010.

La plus faible sinistralité a été enregistrée chez la CAGEX, dont le S/P moyen a été de 0,8%.

Des sinistralités élevées sont aussi obtenues lorsque le risque est distribué sur un nombre suffisant de contrats et que les règles de gestion ne sont pas respectées.



## **le Fonds de Garantie Automobile (FGA)**

Le FGA a pour principale attribution l’indemnisation des victimes d’accidents corporels causés par les véhicules à moteurs non couverts par l’assurance. Ce fonds créé en 2004, par décret exécutif n°04-103 du 05 avril 2004, a remplacé le fonds spécial d’indemnisation (FSI). Le FGA est alimenté, en grande partie, par la contribution des assurés fixée à 3% des montants des primes nettes d’annulation et des taxes, y compris leurs accessoires, encaissées au titre de la garantie responsabilité civile automobile.

Selon le rapport d’activité 2010, élaboré par le FGA, le montant des contributions a atteint un volume de 252,7 millions de DA contre  214,5 millions de DA en 2009, enregistrant ainsi une évolution de 18%.

Concernant les règlements, l’exercice 2010 a été clôturé avec un montant de 83,6 millions de dinars contre 91,8 millions de dinars, en 2009, soit un repli de 9%.

En 2010, la proportion des dossiers réglés à l’amiable est en nette régression, passant de 74,4% en 2009 à 60,4%en 2010 et celle par voie judicaire est passée de 25,6% en 2009 à 39,6% en 2010.



# intermédiation

## Répartition

778 intervenants, dont 23 courtiers, constituent le réseau des intermédiaires en assurances agréés et activant en 2010, soit une augmentation de 22,0% par rapport à 2009 (tableau n°10.27).

La présence de ces intermédiaires reste toujours inégale en termes de couverture par wilaya. Plus de 64,4% se trouvent au niveau de dix wilayas (Alger, Constantine, Bejaia, Blida, Oran, Sétif, Tizi-Ouzou, Batna, Annaba, Bordj Bou Arreridj et Tipaza), alors que près de 6,3% se trouvent dans les wilayas du sud (Adrar, Ghardaïa, Biskra, Tindouf, El oued, Ouargla, Nâama, Illizi, Tamanrasset, Bechar).

De manière globale, le taux de couverture par le réseau des intermédiaires est de 2,1 pour 100.000 habitants soit une augmentation par rapport à 2009 (1,8 pour 100.000 habitants).

## production

La production du réseau d’intermédiaires reste relativement stable en 2010. Elle est de 21,8 milliard de dinars, contre 22 milliard de dinars en 2009, soit une légère baisse de 1,3%.

Le poids de la production des intermédiaires connait une légère baisse en 2010, soit 27,0% contre 28,5% en 2009 (tableau n°10.28).

Le réseau de la SAA, la CAAR et la CAAT contribue à hauteur de 48,9% du chiffre d’affaires réalisé par l’ensemble des intermédiaires (tableau n°10.29).

En termes de branches (tableau n°10.29bis), nous constatons que :

* 65,3% de la production des intermédiaires est réalisée par la branche automobile. La branche « IRD » suit de loin avec seulement 25,0%.
* Avec 0,02%, la branche « crédit interne » représente la plus faible portion en termes de parts de marché des intermédiaires.

Le montant des commissions versées aux intermédiaires est de 2,8 milliard de dinars, dont 685 millions de dinars pour les courtiers, est en évolution de 52,0% par rapport à l’exercice précédent.

Rapporté à la production des intermédiaires, le taux moyen de commission est de 12,8%.







# réassurance

L’activité de réassurance qui comprend l’importation de couvertures pour les risques nationaux et l’exportation d’assurance à travers la souscription d’affaires en acceptation internationale. Nous proposons dans cette partie, en plus des acceptations de la CCR, l’agrégation des cessions des sociétés d’assurance.

## Evolution et structure de la réassurance

Le volume total des primes cédées en réassurance a atteint 27,4 milliard de dinars contre 25,1 milliard de dinars en 2009, soit une hausse de 8,9%. (Voir le tableau n° 10.31)

Les cessions directes à l’étranger ont progressé de 7,9% pour atteindre 18,2 milliard de dinars, et représentant 66,5% des cessions totales. Ainsi, la tendance haussière constatée ces dernières années se poursuit. Les cessions au profit de la CCR représentent 33,5% des cessions totales, soit 9,2 milliard de dinars. Elles sont en évolution de 11,0%.

Avec un montant de  639 millions de dinars, les acceptations internationales se situent à 2,3% (3,0% en 2009). Cette faible part s'explique principalement par la conjoncture internationale difficile. Elle est caractérisée par un marché de plus en plus concurrentiel et sélectif en matière de notation des réassureurs et par une stricte sélection des partenaires dans la souscription à l’international.



## Structure et évolution des acceptations nationales de la CCR

Le volume des acceptations nationales de la CCR a atteint 9,2 milliard de dinars en 2010 contre 8,3 milliard de dinars en 2009, soit une augmentation de 11,0%. Cette progression résulte de l’augmentation des parts de la CCR dans les traités des cédantes nationales.







## Pression de réassurance

La pression de réassurance représente la part des cessions en réassurance par rapport à la production totale « hors acceptations internationales ». Cet indicateur mesure la dépendance des sociétés algériennes vis à vis de la réassurance.

Sur une production globale de 81,1 milliard de dinars (hors acceptations internationales), la cession directe à l’étranger est évaluée à 18,2 milliard de dinars en 2010. Elle marque une hausse de 7,9% (16,9 milliard de dinars en 2009). Le poids de la cession directe à l’étranger représente 66,5% de toute la cession.

Les assureurs ont conservé à leur niveau 66,2% des primes, soit un volume de rétention de 53,7 milliard de dinars contre 52,5 milliard de dinars en 2009. Les besoins de couverture en réassurance sont en légère augmentation avec 33,8% contre 32,4% en 2009(voir le tableau n°10.32).

Quant à la rétention de la CCR, celle-ci a marqué une hausse de 15,0% passant de 5 123,6 millions de dinars en 2009 à 5 894,2 millions de dinars en 2010.

## Évaluation des apports de la réassurance

### Contribution des réassureurs aux indemnisations

Le montant des indemnisations réglées par l’ensemble des réassureurs (nationaux et étrangers) s’élève à 5,3 milliard de dinars contre 8,7 milliard de dinars en 2009 soit une baisse de 39%. Le taux de contribution des réassureurs a ainsi marqué une baisse passant de 24,4% en 2009 à 15,1% en 2010.



# 6° Chapitre : la gestion des sociétés

# GESTION DE LA TRESORERIE

## Volume des placements

En 2010, les placements des sociétés d'assurances se chiffrent à 118,5 milliard de dinars contre 88,6 milliard de dinars en 2009, soit une hausse de 33,7% (tableau n° 10.35).

Les placements additionnels, induits par l’activité des opérations d’assurance, constituent l’apport des assurances au financement de l’économie. Ils s’élèvent à 29,9 milliard de dinars 2010.

Avec 35,9milliard de dinars, soit 30,3% de part et une progression de 15,7% du volume de ses placements par rapport à 2009, la SAA demeure le principal pourvoyeur de fonds.

La CCR avec une progression de 32,7% et une part de 17,9% du total des placements, devient le second pourvoyeur financier (4éme position en 2009).

La CAAR et la CAAT se situent en 3ème et 4ème position avec des parts respectives de 16,8% et 15,9% contre 17,1% et 16,5% en 2009.

Notons que les sociétés traditionnelles (CAAR, SAA, CAAT, CNMA et CCR) réalisent encore l'essentiel des placements du secteur avec 83,3% du volume global contre 83,8% en 2009.

L'année 2010 est marquée par une hausse du volume des placements de toutes les sociétés. Les meilleures performances sont réalisées par la CCR (32,7%), la CAAR (15,8%) et la SAA (15,7%).

La CCR, la CAAR, la SAA et la CAAT sont les premiers bailleurs de fonds additionnels avec respectivement 9 786 millions, 4 713 millions, 4 689 millions  et 4 222 millions de dinars de placements nouveaux.



## Rendement des placements

La contrepartie des placements financiers des sociétés d’assurance marque en 2010, une hausse de 11,8% pour se situer à 3,7 milliard de dinars contre 3,3 milliard de dinars  en 2009. Le taux de rendement moyen généré marque une baisse par rapport à 2009. Il s’établit à  3,0% en 2010 contre 3,5% en 2009. (Tableau n° 10.36)

Les taux ci-dessus traduisent ceux offerts par la banque, le marché financier, la combinaison entre les différents placements possibles et leurs durées. En effet, le volume des placements est observé en nombre de jours et non pas au seul 31 décembre.

## Contribution des assureurs à l’INVESTISSEMENT

La contribution des sociétés d'assurances se mesure par rapport à la formation du capital fixe de la nation ou, en d'autres termes, au financement de l'investissement à travers la part des placements financiers qui lui est consacrée.

L'agrégat Accumulation Brute du Fonds Fixe (ABFF) connait une augmentation de 14,2% en 2010, moins importante que celle du volume des placements (+33,7%), générant en conséquence une hausse de la contribution du secteur des assurances à l'investissement national à 2,7% contre 2,3% en 2009. (Tableau n° 10.36)

Comparativement à celle offerte par les marchés étrangers, dominés par les branche vie et capitalisation, la contribution algérienne à l’investissement se veut modeste. En effet, si les placements des assureurs des autres pays représentent des engagements à longs termes, ceux du secteur algérien sont exigibles à court terme du fait qu’il soit dominé par les branches non vie.



**Représentation des engagements techniques**

Les sociétés d’assurances et ou de réassurance doivent, à tout moment, être en mesure de justifier l’évaluation des engagements réglementés qu’elles sont tenues de constituer.

Ces engagements sont :

* Les réserves ;
* Les provisions techniques, constituées essentiellement de la provision de garantie, de la provision pour complément obligatoire aux dettes techniques et de la provision CAT/NAT ;
* Les dettes techniques comprennent les primes non acquises ou les risques en cours pour les assurances dommages, les provisions mathématiques pour les assurances de personnes et les sinistres à payer.

Ces engagements doivent être représentés par les éléments d’actif qui sont les valeurs d’Etat, les autres valeurs mobilières et titres assimilés, les actifs immobiliers et les autres placements.

Le taux de couverture des engagements réglementés du marché par les éléments d’actif est de 118,1%. Il dépasse le minimum requis (100%), tandis que la représentation de ces engagements par les valeurs d’Etats est de 49,4% contre 44,6% en 2009, elle est au dessous du minimum réglementaire fixé à 50%.

Les valeurs d’Etat, privilégiées par la réglementation des assurances, constituent 49,4% des engagements techniques réglementés des sociétés, avec un montant de 60,4 milliard de DA en 2010 contre 51,1 milliard de dinars en 2009, soit une croissance de 18,2%. (Tableau n°10.37).

Les « Autres placements », composés des dépôts à terme, connaissent en 2010 une hausse de 49,9% et 40,8% des valeurs représentatives contre 29,0% en 2009.

Les « valeurs mobilières » enregistrent une hausse de 38,0% (+4,0% en 2009) avec une structure de 11,0% des valeurs représentatives (8,8% en 2009).

Les placements en «actifs immobiliers » qui ont connu une augmentation de 1,2% en 2009, enregistrent en 2010, une baisse de 3,4%.Ils constituent 16,9% des valeurs représentatives contre 18,6 % en 2009.

-Les valeurs d’Etat comprennent les Bons du Trésor

-Les valeurs mobilières comprennent les actions détenues sur des entreprises d’assurance et de réassurance ou des entreprises commerciales et industrielles.

-Les autres placements financiers sont constitués par les dépôts à termes et obligations.

-Les actifs immobiliers comprennent les investissements effectués dans l’immobilier.



# FRAIS DE GESTION

Les frais généraux (y compris les dotations aux amortissements, provisions et perte de valeurs) des sociétés d'assurances s’élèvent à 25,2 milliard de dinars en 2010 contre 26,2 milliard de dinars l’année précédente, soit une baisse de 3,9% (Tableau n°10.39).

La production (hors CCR) ayant connu une évolution de (4,4%), le poids des frais généraux s’en trouve allégé pour représenter 29,8% contre 31,9% en 2009(voir tableau n°10.38).

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Tableau n° 10.38 |  |  | |  |  |  | |  | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  | **EVOLUTION DU POIDS DES CHARGES \*** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  | 2009 | | | | | | 2010 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| **CHARGES** | Montant  en millions de dinars | | En % de la  production | | Evolution en % | | Montant  en millions de dinars | | | | | | | En % de la  production | | | | | | | | | | | | Evolution en % | | | | | | | | | | | | | | |
| 26 177 | | 31,9% | | 22% | | 25 161 | | | | | | | 29,8% | | | | | | | | | | | | -3,9% | | | | | | | | | | | | | | |
| Les frais de la CNMA concernent le siège uniquement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |  | |  | |  | | |
| \* La CCR n'a pas été intégrée dans ce tableau | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |  | |  | |  | |  | | |
| \* La production de la CAGEX comprend des prestations de service (renseignement économique) hors assurance qui n'ont pas été intégrées dans ce tableau. | | | | | | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  | |  | |  | |  | |  | | |

STRUCTURE DES FRAIS GENERAUX

Elle demeure dominée par les frais du personnel dont le poids est passé de 35,1% en 2009 à 39,0% ( Tableau n°10.39).

La tendance à la hausse de cette structure résulte de l’augmentation du point indiciaire en 2010 qui est passé de 40 à 46. Aussi il y a lieu de signalé l’effort des trois sociétés traditionnelles d’assurance (SAA, CAAR et CAAT) à contenir la croissance de leurs charges en frais du personnel lesquels représentent, en 2010, 67% des frais de personnel du secteur contre 69% en 2009.

Hormis les dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs qui sont passé de 32,8% en 2009 à 23,1% en 2010, les charges de gestion (frais généraux sans les dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs) sont en augmentation de 6,6% par rapport celles observées en 2009.



## Couverture des frais generaux par les produits financiers

La couverture des frais généraux par les produits financiers connait en 2010, une légère hausse avec un taux de 14,7% contre 12,6% en 2009. Ce résultat global est la conséquence de l’évolution des rendements des placements financiers et la baisse des charges en 2010. (Tableau n° 10.40).

Les sociétés privées récentes, aux fonds propres relativement bas, contribuent faiblement à cette couverture.

Ressources humaines

## L’emploi :

### Effectifs des salariés des sociétés

L’effectif total des employés des sociétés atteint à fin 2010 le nombre de 12 873 personnes (Tableau 10.41).

Le classement des 16 sociétés selon l’effectif employé (hors AGA) est le suivant :

**Tableau n° 10.41 : Classement des sociétés selon l’effectif employé**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Compagnie** | **Effectif 2010** | **Part (%) dans l'effectif total** |
| 1- | SAA | 4 574 | 35,53 |
| 2- | CNMA | 2 215 | 17,21 |
| 3- | CAAR | 1 783 | 13,85 |
| 4- | CAAT | 1 558 | 12,10 |
| 5- | 2A | 317 | 2,46 |
| 6- | CIAR | 355 | 2,76 |
| 7- | CCR | 92 | 0,71 |
| 8- | TRUST | 178 | 1,38 |
| 9- | SALAMA | 246 | 1,91 |
| 10- | CASH | 275 | 2,14 |
| 11- | SGCI | 41 | 0,32 |
| 12- | CAGEX | 47 | 0,37 |
| 13- | ALLIANCE | 368 | 2,86 |
| 14- | GAM | 783 | 6,08 |
| 15- | CARDIF | 22 | 0,17 |
| 16- | MAATEC | 19 | 0,15 |
|  | **Total** | **12 873** | **100,00** |

Les quatre sociétés [SAA, CNMA, CAAR, CAAT], créées antérieurement à l’ordonnance 95-07, totalisent 78,7% de l’effectif total du secteur avec 10 130 salariés. Avec 35,5%, le poids de l’effectif salarié de la SAA reste le plus élevé.

L’effectif des sept sociétés à capitaux privés (2A, CIAR, TRUST, SALAMA, GAM, ALLIANCE et CARDIF) atteint 2 269 employés, soit 17,6% du total.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau n°10.41 bis: Evolution des effectifs employés par les sociétés** | | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **Compagnie** | **2006** | **2007** | **2008** | **2009** | **2010** | **Var (09/10)** |
| 1-SAA | 3 680 | 3 983 | 4 197 | 4 446 | 4 574 | 2,88% |
| 2-CNMA | 1 968 | 2 160 | 2 236 | 2 255 | 2 215 | -1,77% |
| 3-CAAR | 1 680 | 1 645 | 1 683 | 1 730 | 1 783 | 3,06% |
| 4-CAAT | 1 498 | 1 525 | 1 535 | 1 543 | 1 558 | 0,97% |
| 5-2A | 290 | 305 | 303 | 307 | 317 | 3,26% |
| 6-CIAR | 259 | 310 | 332 | 340 | 355 | 4,41% |
| 7-CCR |  | 105 | 107 | 97 | 92 | -5,15% |
| 8-TRUST | 94 | 277 | 173 | 174 | 178 | 2,30% |
| 9-SALAMA | 136 | 150 | 180 | 199 | 246 | 23,62% |
| 10-CASH | 131 | 185 | 204 | 236 | 275 | 16,53% |
| 11-SGCI | 44 | 40 | 39 | 43 | 41 | -4,65% |
| 12-CAGEX | 32 | 42 | 42 | 46 | 47 | 2,17% |
| 13-GAM |  | 540 | 431 | 706 | 783 | 10,91% |
| 14-ALLIANCE | 126 | 225 | 290 | 370 | 368 | -0,54% |
| 16-CARDIF |  |  |  | 23 | 22 | -4,35% |
| 17-MAATEC |  |  |  |  | 19 | 13,00% |
| **Total** | **9 938** | **11 492** | **11 752** | **12 515** | **12 873** | **2,86%** |

L’effectif enregistré en 2010 est de 12 873 personnes, comparé à l’année 2009 l’effectif a connu une augmentation de 358 personnes soit un taux de 2,9%

**Graphe n°10.22 : Répartition des effectifs employés par société d’assurance 2010**

### Effectifs des agents généraux

Les agents généraux agréés sont au nombre de 625 en 2010 contre 601 l’année précédente. Ne disposant pas d’information sur leurs effectifs salariés nous les estimons[[16]](#footnote-17) à environ 1 353 salariés à fin 2010. Ils étaient environ 1 170 salariés en 2009 soit une hausse de 15,6%.

**Tableau n° 10.42 : Evolution des effectifs employés par les agents généraux**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **SOCIÉTÉS** | **2006** | **2007** | **2008** | **2009** | **2010** | **Var (09/10)** |
| CAAR\* | 154 | 128 | 149 | 143 | 133 | -7,0% |
| SAA\* | 304 | 170 | 186 | 182 | 308 | 69,2% |
| 2A | 92 | 88 | 84 | 108 | 84 | -22,2% |
| CIAR | 83 | 83 | 122 | 192 | 310 | 61,5% |
| CAAT | 82 | 80 | 86 | 88 | 80 | -9,1% |
| TRUST\* | 62 | 60 | 56 | 125 | 86 | -31,2% |
| SALAMA | 34 | 302 | 138 | 164 | 166 | 1,2% |
| GAM |  |  |  | 78 | 64 | -17,9% |
| ALLIANCE | 20 | 40 | 50 | 82 | 114 | 39,0% |
| CASH | 6 | 6 | 8 | 8 | 8 | 0,0% |
| **Total** | **837** | **957** | **879** | **1170** | **1353** | 15,6% |

\*Entreprises ayant communiquées les effectifs employés par les AGA pour l’année 2010

**Graphe n°10.23 : Répartition des effectifs employés par les AGA.**

**Structure de l’emploi**

### Structure des effectifs par catégorie socioprofessionnelle

La structure des effectifs par catégorie socioprofessionnelle à fin 2010 se présente comme suit :

**Tableau n°10.43 : Structure des effectifs par catégorie socioprofessionnelle en 2010.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Grade | Effectifs 2010 | Taux % |
| Cadres dirigeants& supérieurs | 1 428 | 11,1% |
| Cadres | 4 049 | 31,5% |
| Agents de maîtrise | 3 031 | 23,6% |
| Agents d’exécution | 4 365 | 33,9% |
| TOTAL | 12 873 | **100,0%** |

**Graphe n°10.24 : Répartition des effectifs par grade.**

On notera que la structure des effectifs par catégorie socioprofessionnelle est prédominée par les agents d’exécution qui représentent 33,9% du total de l’effectif des employés de l’ensemble des sociétés d’assurances suivi des cadres moyens (31,5%) puis des agents de maîtrise avec un taux de près de 23,5%.

Les cadres dirigeants et supérieurs ne représentent que 11,1% de l’ensemble des employés des sociétés d’assurances.

**Structure par affectation**

Les effectifs par structure d’affectation ont évolué de la manière suivante :

Siège : une forte baisse en passant de 34,7% en 2009 à 21,4% en 2010;

Délégations et unités : une baisse en passant de 38,9 % en 2009 à 34,6% en 2010;

Agences directes et concédées : une forte hausse en passant de 26,4% en 2009 à 44,0% en 2010.

**Structure par âge et niveau d’instruction**

Parmi les trois classes d’âge ([-25 ans], [25-45] et [+ 45 ans]), la classe [25-45ans] représente presque les 2/3 soit (65,2%) en 2010 en hausse par rapport à 2009 (53,5%). Une baisse pour la classe 45 ans et plus qui est passée de 41,8% en 2009 à 32,0% en 2010 ; de même pour la classe (-25 ans) qui enregistre une régression passant de 4,8% en 2009 à 2,8% en 2010.

On observe une tendance à l’élévation du poids des effectifs ayant une formation supérieure (de 34,8% en 2009 à 37,5% en 2010), une hausse également pour le poids des effectifs sans instruction qui est passé de 7,8% en 2009 à 9,2% en 2010 .Un recul du poids des effectifs ayant un niveau secondaire (en passant de 37,9 % en 2009 à 34,5% en 2010) aussi le niveau primaire qui enregistre une baisse (il est passé de 19,4% en 2009 pour atteindre 18,8% durant l’exercice 2010). Les deux niveaux (primaire et sans instruction), qui constitue l’essentiel de la catégorie des agents d’exécution, constituent néanmoins le quart de l’effectif (27,2%).

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Les effectifs, à travers les variables âge et niveau de qualification, se présentent comme suit :  **Tableau n° 10.44 : Structure des effectifs par âge et niveau de qualification en 2010** | | | | | | |
|  |  |  | Niveau de qualification (en nombre de l'effectif total) | | | |
| Age |  | **Effectif 2010** | Sans | Primaires | Secondaire | Supérieur |
| **<à 25 ans** |  | 337 | 18 | 26 | 151 | 142 |
| **25 à 45ans** |  | 7875 | 508 | 1140 | 2674 | 3553 |
| **>à 45 ans** |  | 3859 | 589 | 1101 | 1338 | 831 |
| **Total** |  | **12071** | **1115** | **2267** | **4163** | **4526** |
| Non comprises les données de la GAM et MAATEC | |  |  |  |  |  |

**Tableau n° 10.44-1 : Structure des effectifs par âge et niveau de qualification en 2010 comparée à 2009.**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  | Niveau de qualification | | | |
| Age | Effectif en % 2009 | Effectif en % 2010 | Sans | Primaires | Secondaire | Supérieur |
| **<à 25 ans** | **4,8%** | **2,8%** | 5,3% | 7,7% | 44,8% | 42,1% |
| **25 à 45ans** | **53,5%** | **65,2%** | 6,5% | 14,5% | 34,0% | 45,1% |
| **>à 45 ans** | **41,8%** | **32,0%** | 15,3% | 28,5% | 34,7% | 21,5% |
| **Total 2010** |  |  | **9,2%** | **18,8%** | **34,5%** | **37,5%** |
| **Total 2009** |  |  | **7,8%** | **19,4%** | **37,9%** | **34,8%** |
| Manque les données de la GAM et de la MAATEC. | | |  |  |  |  |

**Graphe n°10.25 : Répartition des effectifs par âge**

Les données indiquent une situation que l’on peut qualifier de positive.En effet deux tiers de l’effectif ont moins de 45 ans, ce qui signifie que les plus âgés de cette classe ont au minimum dix années de travail avant de prendre leur retraite, sauf à recourir à la retraite anticipée.

Les employés âgés de moins de 45ans dotés d’un diplôme supérieur représentent plus du quart de l’effectif total (30,6%). Si on y ajoute les effectifs dotés d’un niveau d’instruction secondaire, ils constituent plus que la moitié des salariés (54,0%).

### Répartition géographique

L’examen de la répartition géographique des effectifs des sociétés en 2010 fait ressortir une concentration sur cinq centres urbains (Alger, Oran, Annaba, Constantine et Tizi-Ouzou) qui totalisent 55,6% de l’effectif total. Par rapport à 2009 et pour ces 5 villes, on note une augmentation de 3 %. Alger à elle seule, concentre plus du tiers des effectifs (37,2% en 2010 contre 33,7% en 2009).

Les effectifs employés dans les métropoles régionales (Oran, Constantine, Annaba et Tizi-Ouzou) sont respectivement de 6,2%; 4,3%, 3,9% et 3,9% en 2010. Par rapport à 2009, on a enregistré une stagnation pour les quatre villes (Oran, Constantine, Annaba et Tizi-Ouzou).

Pour les autres localités, trois villes affichent plus de 2,5% de l’effectif total soit   
Sétif (3,8%) et Blida (3,2%) et Batna (2,9%).

## **La Formation :**

Les actions de formation au sein des sociétés se répartissent en quatre types : cycle long (durée supérieure à un an), cycle court (durée inférieure à un an), stages (durée de moins d’un mois) et séminaires.

Si les formations de type « cycle long » peuvent être considérées, dans certains cas, comme formation initiale lorsque les bénéficiaires sont sous contrat «formation avant emploi» et qu’elles sont sanctionnées par un diplôme, les autres types de formation relèvent de la formation continue.

### Effectifs en formation par catégorie socioprofessionnelle et type de formation

Durant l’exercice 2010, le bilan est le suivant :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau n°10.45 : Effectif formé ou en cours de formation par grade** | | | |  |  |  |
| **Effectif formé** | **Cycle long > 1 an** | **Cycle court < 1 an et > 1 mois** | **Stage < 1 mois** | **Séminaire** | **Total 20101** | **Total 20092** |
| **Maîtrise** | 156 | 269 | 87 | 483 | **995** | **933** |
| **Exécution** | 25 | 5 | 0 | 0 | **30** | **7** |
| **Cadre** | 163 | 362 | 977 | 541 | **2043** | **1593** |
| **Total 2010** | **344** | **636** | **1064** | **1024** | **3068** |  |
| **Total 2009** | **254** | **831** | **919** | **529** |  | **2533** |

1 sans les données des sociétés suivantes : CIAR, GAM et MAATEC**.**

**2** sans les données des sociétés suivantes : GAM, MAATEC**.**

L’effectif total formé ou en formation en 2010 représente 26,2% de l’effectif salarié total. En 2009, ce ratio était de 22,1%.

* Les séminaires constituent le type de formation dont bénéficient 33,4% de l’effectif formé ou en cours de formation en 2010 soit 1 024 dont 52,8% sont des cadres et 47,2% des agents de maitrise.
* Les formations de cycle long représentent 11,2% des effectifs formés ou en formation soit 344 bénéficiaires.
* Les formations en cycle court ont connu une baisse de 23,5%.
* L’effectif des bénéficiaires des stages est prédominé par les cadres qui représentent un taux de 91,8%.

### Budgets de formation et ratios

On constate une hausse de 34,2% de la dépense totale en formation, passant de 110 941 milliers de DA en 2009 à 148 906 milliers de DA en 2010.

L’évolution du coût moyen unitaire par type de formation entre 2006 et 2010 (dépenses de formation sur effectif formé) est illustrée par le tableau suivant :

**Tableau n°10.46 : Dépenses par type de formation**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Type de formation | Coût unitaire moyen (en DA) | | | | |
| ***2006*** | ***2007*** | ***2008*** | ***2009*** | ***2010\**** |
| Cycle long | *122 717* | *250 935* | *365 083* | *115 374* | *134 930* |
| Cycle court | *70 983* | *101 614* | *70 373* | *54 501* | *105 714* |
| Stage | *5 979* | *16 646* | *13 508* | *10 576* | *11 720* |
| Séminaire | *12 412* | *17 146* | *20 207* | *35 208* | *12 267* |
| Total | *38 348* | *51 027* | *54 216* | *40 639* | *45 203* |

**\*sans les données de la GAM et la MAATEC.**

# resultats

## ratios techniques

En moyenne, la production d’assurance en 2010 représente 86% des ressources des sociétés. La plupart des sociétés ont des valeurs plus élevées sur ce ratio dépassant les 90% à l’exception des cas suivants :

* La CAGEX dont l’activité d’assurance commerciale est fortement limitée par la situation de notre commerce extérieur et dont la garantie sur les risques politiques est enregistrée comme prestation réalisée pour le compte de l’Etat (autres produits). Il faut signaler que ce ratio a marqué une forte hausse (80,6% contre 77,5% en 2009) grâce à la commercialisation
* La SGCI dont le ratio est passé à 68,3% contre 74,5% en 2009 du fait de la baisse de sa production en 2010.

La marge brute d’assurance a enregistré une hausse plus rapide que celle marquée par le chiffre d’affaires des sociétés d’assurance. En effet, la marge brute réalisée par le secteur des assurances en 2010 est de 30,3 milliard de dinars contre 22,9 milliard de dinars en 2009.

De ce fait, la valeur moyenne du ratio marge d’assurance rapportée à la production d’assurance (qui permet de mesurer le poids des ressources d’assurance nettes des sinistres payés et conservés au sein de la compagnie) a marqué une hausse en 2010 passant de 29,3% en 2009 à 37,1%. CARDIF réalise une valeur élevée sur ce ratio de 78,8% (tableau n°10.47).

## Ratios financiers

Le résultat global (après impôts) réalisé par le secteur des assurances passe de 6,3 milliard de dinars en 2009 à 10,7 milliard en 2010 soit une hausse de 71,4%. Cette année, une seule société a enregistré un résultat négatif (la SGCI avec -10 millions de dinars).

Cette hausse du résultat global a eu un effet sur la rentabilité financière moyenne qui a augmenté entre 2010 et 2009 et cela quel que soit l’indicateur de résultat pris en référence (tableaux n°10.47 et n°10.47bis).

Par forme institutionnelle, la rentabilité des entreprises publiques générales se situe à 10,6% au dessous de celle des entreprises privées qui réalisent un taux de rentabilité de 20% en 2010.

 

# 7° Chapitre : production 2011

# Evolution et structure de la production

La production d’assurance aurait atteint 86,5 milliard de dinars en 2011 (hors acceptations internationales de la CCR) soit une croissance de 6,7% par rapport à l'exercice 2010. (Voir tableau n° 11.01)

Comparativement à l’année 2010, ce sont les branches « agricole » et « crédit interne » qui réalisent les meilleures performances avec des taux de croissance respectifs de 31,4% et 18,7%. Les assurances « automobile », « IRD » affichent des hausses respectives de 9,5%, 8,2%.

Les évolutions négatives auraient été enregistrées dans les assurances « dommages », dans les branches « transport » (-7,3%) et « crédit à l’exportation » (-26,3%) ainsi que dans les « assurances de personnes » (-7,1%).



## Contribution à la production additionnelle

### Analyse par branche:

1. **Assurances dommages**

La production du secteur des assurances aurait marqué une hausse de 6,7%, soit une production additionnelle de 5,4 milliard de dinars.

Les contributions les plus significatives à l’augmentation de la production ont été celles de : (tableaux n° 11.02 et n° 11.02 bis)

* La branche « automobile » qui aurait réalisé une croissance de 9,5% (+12,2% en 2010) engendrant ainsi 67,0% de la production additionnelle de tout le secteur du fait de son poids dans la production globale (49,7%).

Cette progression s’expliquerait toujours par la hausse de la production des garanties facultatives (« tous risques », « dommage-collision », …), Il est à signaler que les risques non obligatoires détiennent près de 80,5% du marché de l'assurance automobile.

* La branche « IRD » aurait contribué pour plus de 38,8% à la production additionnelle sous les effets conjugués de son taux de croissance de 8,2% et de son poids de près de 32,8% dans la production globale.
* La branche « transport » aurait enregistré une baisse de 7,3% faisant ressortir une production additionnelle négative de 446,6 millions de dinars. Ce recul est due à la baisse constatée en assurance transport maritime (-1,6%) dont la part dans la branche est estimée à 73% à fin 2011 en raison de la baisse enregistrée par la garantie des « facultés maritimes » (-5%) et qui détient 49% de la production de l’assurance maritime, ainsi que la forte baisse du chiffre d’affaires de l’assurance du transport aérien (-52%) due notamment au non renouvellement du contrat satellite algérien ALSAT (constaté au 1er trimestre 2011).
* Les « risques agricoles » auraient enregistré une hausse de 31,4% en 2011, engendrant une production additionnelle de qui s’établit à 388,9 millions de dinars, expliquée par les croissances enregistrée en assurance végétale, assurance de certains dommages aux biens du secteur agricole (spécialement le matériel agricole et engins) ainsi qu’en assurance animale avec des taux respectifs de +15,3%, 43% et 42%.
* La branche « crédit interne» a pour sa part contribué positivement à la production additionnelle (+69,3 millions de dinars en 2011 par rapport à 2010). Le crédit à l’exportation accuse une régression de 26,3% avec une production additionnelle négative qui atteint près de 15 millions de DA.

1. **Assurances de personnes**

Les assurances de personnes accusent une décroissance qui aurait atteint les 7,1%, contribuant ainsi négativement à la production additionnelle. Ce repli pourrait être expliqué par la filialisation des assurances de personnes (opérationnelle depuis juillet 2011) engendrant ainsi la diminution du nombre de sociétés qui commercialisent les produits d’assurance de personnes.

Les garanties « groupe », « vie-décès -retraite» et « assistance en cours de déplacements » qui détiennent, dans l’ordre, 36,9%, 29,1% et 12,9% du portefeuille de la branche, enregistrent des taux d’évolution respectifs de 6,3%, 7,4% et 8,7%, comparativement à l’année2010. En revanche, les primes collectées en assurance « accidents-maladie » connaissent une baisse de 37,9% avec une part de marché dans la branche de 21,1%.



### Analyse par compagnie :

Les contributions des sociétés à cette production additionnelle sont récapitulées ci-après : 

Avec une part de marché de 75,0% et une évolution de 7,3%, le secteur public participe à raison de 4 477,5 millions de dinars dans la production additionnelle totale du secteur, soit un taux de contribution de 79,9%.

Avec une part de marché de 25,0%, le secteur privé participe à la production additionnelle à hauteur de 20,1%, soit 1 124,3 millions de DA.

# parts de marché

Le poids des différentes branches dans la production globale reste marqué par une prédominance de l'automobile avec 49,7% suivie de l’IRD avec 32,8% Ces deux branches constituent ensemble près de 82,5% de la production du secteur.

Les branches « assurances de personnes » et « transport » occupent les troisième et quatrième positions avec des parts respectives de 7,6% et 6,5%. Les  « assurances agricoles » et  « crédit » occupent seulement, respectivement, 1,9% et 0,6% de parts de marché.

La SAA maintient sa position de leader en réalisant 24,4% de la production globale de 2011. Elle domine toujours les branches « automobile » et « assurances de personnes » avec des poids respectifs de 35,4%, 21,3%.

La CAAT se maintient à la deuxième position avec 16,6%. Elle est leader dans la branche « IRD » avec un poids de 25,8%.

La CAAR occupe la troisième place avec 14,7%. Elle est leader dans la branche « transport » avec un poids de 33,7%.

La CNMA se maintient à la sixième place avec 7,8% de parts de marché. Elle demeure leader dans la branche « risques agricoles » avec 84,4% de parts du marché contre 74% en 2010.

La CAGEX, seule compagnie à offrir l’assurance crédit à l’exportation, réalise une évolution de l’ordre de 11% au cours de l’année 2011, elle garde sa place de leader dans la branche « crédit interne » avec un poids de 61,6%.







Position macroéconomique du secteur

## taux de pénétration

Selon les estimations[[17]](#footnote-18), le PIB passerait de 12 049,5 milliard de dinars en 2010 à 13 849,5 milliard de dinars en 2011, soit une progression de 14,9%.(tableau n° 11.06).

A titre de comparaison, la croissance de la production du secteur des assurances (hors acceptations internationales) a, comme nous l’avons vu, connu un rythme moins élevé de 6,7%.

Cette hausse conjuguée à une hausse plus importante du PIB induit une décroissance du taux de pénétration (production d’assurance rapportée au PIB) qui passerait de 0,67% en 2010 à 0,62 % en 2011.

## Densité D’ASSURANCE

De façon similaire, la croissance de la production d’assurance (6,7%) étant plus élevée que celle de la population totale (3,1%), elle induit une progression de la densité d’assurance (production d’assurance rapportée à la population totale).

Ainsi la densité est passée de 2 254 dinars de prime par habitant en 2010 à 2 332 dinars en 2011, soit en augmentation de 3,5% (tableau n° 11.06). Exprimée en dollars, elle est de 30,3 USD par habitant en 2010 contre 32,0 USD en 2011.





# Glossaire :

**Acceptations (en réassurance) :** Opérations réalisées par un autre organisme et dont le risque est repris par une institution. L'assureur initial reste responsable

vis-à-vis des assurés des risques qu'il couvre mais l'institution réassureur s'engage au versement des sommes dues conformément au traité de réassurance.

**Actifs :** L’ensemble des biens faisant partie du patrimoine d’une société d’assurance et figurant à l’actif du bilan. Ils sont composés de valeurs mobilières constituées en fonds commun de placement ou en SICAV, d’immobilier sous forme (de propriété d’immeubles).

**A.G.A. (Agent Général d’Assurance) :** L’agent général d’assurance est un intermédiaire mandaté par une ou plusieurs sociétés d’assurances.

Il engage celle-ci :

En vendant des contrats d’assurances à ses clients ;

En recevant le paiement des cotisations d’assurance et aussi les déclarations de sinistre ;

En versant des indemnités aux assurés à la suite d’un sinistre.

Il est dit général car il propose au public tous les contrats d’assurance diffusés par sa société. Il est rémunéré à la commission.

La société d’assurance est solidaire des actes établis par son agent général à l’occasion de l’exercice de ses fonctions.

**Bilan (ou bilan annuel):** Le bilan constitue l’un des principaux documents comptables (avec le compte de résultat) émis par l’entreprise tant à l’attention de ses dirigeants que de l’Etat et des autres partenaires que sont les actionnaires, et toutes les personnes intéressées.

L’étude de l’Actif et du Passif du bilan fournit à l’assureur une partie des éléments chiffrés qui lui sont nécessaires et le renseigne quant à la santé économique et financière de l’entreprise assurable.

**Catastrophes naturelles (Cat Nat) :** Se sont les événements naturels imprévisibles, tels que les cyclones, inondations et crues, Mouvements et glissement de terrain, pluies diluviennes ; coulées de boues ; secousses Sismiques etc.

**Caution :** Personne physique ou morale qui se porte garante de l’exécution d’une obligation contractée par une autre personne. Garantie d’un engagement.

Somme déposée et consignée à cet effet.

**Cédante :** Société ou mutuelle d’assurance ou institution de prévoyance qui cède au réassureur une partie des risques qu’elle a souscrits.

**Cession :** L’opération par laquelle une société transfert à une autre tout ou une partie d’un risque qu’elle à souscrit ou accepté.

Cession et acceptation sont des lexies de la réassurance.

**Commission :** C’est le pourcentage de la cotisation perçue par tout intermédiaire et qui constitue sa rémunération. L’agent général ou le courtier peuvent être payés à la commission :

Lorsque l’affaire est réalisée (au comptant) ou à chaque cotisation honorée (au terme).

**Conseil National des Assurances (CNA) :** Organe consultatif présidé par le Ministre des Finances et consulté sur les questions relatives à l’activité du secteur des assurances. (Voir art.274 de l’Ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995).

La composition du Conseil National des Assurances a été modifiée par la Loi 06-04 du 20 février 2006 : Art.276 (Modifié par l’art.61 L 06-04).

**Corps (du navire, d’un avion) :** c’est la partie matérielle d’un navire ou d’un avion.

En droit maritime et en assurance maritime, le terme corps désigne le navire ou le bâtiment de mer lui-même, à l’exclusion des personnes et des marchandises transportées.

**Courtier :** Personne qui met en relation deux autres personnes (physiques ou morales) susceptibles d’être intéressées à la même affaire, et de passer un contrat entre elles.

Il perçoit de l’un ou de l’autre contractant une rétribution sous forme d’honoraire ou de commission.

« Le courtier d’assurance est une personne physique ou morale qui fait profession à son compte de s’entremettre entre les preneurs d’assurance et les sociétés d’assurances, en vue de faire souscrire un contrat d’assurance.

Le courtier est mandataire de l’assuré et est responsable envers lui. »

**Densité :** c’estle prorata de la production d’assurance sur la population.

**Dotation aux amortissements**: c’est la constatation comptable de la [dépréciation](http://www.vernimmen.net/html/glossaire/definition_depreciation.html) d'un actif.

**Facultative (Assurance-) :** Assurance non obligatoire dont la tarification relève de la compétence des sociétés, mais qui ne peut être appliquée sans l’avis de l’organe de contrôle.

*Exemple :* on est pas obligé de souscrire une assurance multirisques habitation quand on est propriétaire ou copropriétaire.

**Facultés :** Dans le droit maritime et en assurance transport, le terme pluriel « facultés » est utilisé pour désigner les marchandises transportées.

On appelle facultés maritimes l’ensemble des marchandises transportées par un navire pour les différencier du navire lui-même. Aussi, on retrouve les facultés aériennes (marchandises transportées par voie aérienne) ; les facultés terrestres (marchandises transportées par voie terrestre).

**Flotte :** Ensemble de véhicules (automobile) ou autres moyens de transport (aérien ou maritime) et qui sont assurés par le même contrat.

**Fonds de Garantie Automobile ou FGA :** Anciennement appelé (FSI) Fonds Spécial d’Indemnisation.

Il est chargé de supporter tout ou partie des indemnités allouées aux victimes d’accidents corporels ou ayant droit, lorsque ces accidents, ouvrant droit à réparation, ont été causés par des véhicules terrestres à moteur dans le cas ou le responsable des dommages demeure inconnu ou se trouve, au moment de l’accident, déchu de la garantie ou insuffisamment couvert ou non assuré ou se révèle totalement ou partiellement insolvable.

**Groupe (Assurance-) :** Autre dénomination des assurances de groupe, les assurances collectives sont des assurances de personnes qui peuvent comporter, par un seul et même contrat, la couverture d’un certain nombre d’assurés constituant un groupe homogène contre des risques qui dépendent de la durée de la vie humaine (vie, décès, retraite) ainsi que des risques d’incapacité et d’invalidité.

**Indemnisation :** Action consistant à dédommager une personne du préjudice subi par elle et, par extension, résultat de cette action.

En assurance, l’indemnisation des dommages se fait sous forme de réparation en équivalant (ou en espèces), par l’attribution d’une somme d’argent appelée indemnité.

Elle peut aussi intervenir sous forme de réparation en nature.

L’indemnisation peut être forfaitaire, elle est calculée à partir de capitaux prédéterminés à la souscription et selon des règles de calcul définies dans le contrat.

Ou indemnisation en droit commun, déterminée d’après les règles appliquées par les tribunaux en matière de réparation de préjudices corporels.

**Intermédiaire (-d’assurance) :** Les intermédiaires d’assurance, sont les personnes physiques ou morale autorisées à présenter des opérations d’assurance.

Ils sont de deux (02) sortes :

Les Agents Généraux (dans la réglementation actuelle il n’est pas prévu des personnes morales) ;

Les Courtiers (personnes physiques ou morales).

**Maritime (assurance-) :** L’assurance maritime couvre l’ensemble des risques pouvant incomber à l’assuré pendant le transport par mer.

On garantit :

Le navire lui- même : assurance corps,

Les marchandises : assurance facultés.

**Mortalité du bétail (Assurance de -) :** Cette assurance permet d’indemniser un exploitant agricole en cas de décès des animaux appartenant à son exploitation, consécutive à un accident, à une maladie, à un abattage nécessité par certains accidents, ou ordonné par les autorités lorsque l’animal présente un danger réelle pour la santé de la population.

**Mutuelle :** Groupement à but non lucratif régie par le code de la mutualité, dans lequel les adhérents arrêtent directement, ou par l’intermédiaire de leur représentant élu, les statuts, le montant des cotisations ainsi que la nature et le montant des prestations qu’ils désirent recevoir.

**Patrimoine (-assuré) :** Le patrimoine est l’ensemble des biens que possède une personne physique ou morale à un instant donné et qui s’apprécie en termes monétaires et pouvant faire l’objet d’un contrat d’assurance.

**Prime :** la prime ou la cotisation est la somme que paie l’assuré ou le sociétaire au titre de son contrat d’assurance en contrepartie de la garantie du risque couvert.

**Provision (-technique) :** Engagement constitué, sur le plan financier, par une entreprise en activité.

**Provision (-mathématique) :** La provision mathématique d’un contrat d’assurance vie est la différence entre les engagements de l’assureur et ceux de l’assuré à un instant donné.

Les engagements de l’assuré diminuent d’année en année et seront nuls après paiement de la prime annuelle, au contraire, les engagements de l’assureur croissent d’année en année pour devenir maximaux au terme du contrat.

Le montant de la provision mathématique du contrat est inscrit au passif du bilan de l’assureur car elle est considérée appartenir à l’assuré.

« La provision mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l’assureur et par l’assuré. »

**Ratio :** Un ratio est la traduction arithmétique du rapport d’importance existant entre deux quantités ou deux grandeurs. Il s’exprime par un coefficient ou par un pourcentage.

**Réassurance :** Opération par laquelle un assureur, le cédant, cède à un autre assureur, le réassureur ou cessionnaire, une partie d’un risque que lui-même a pris en charge en direct. Cette pratique se justifie par le désir de limiter les risques auquel l’assureur s’expose et d’éviter qu’un sinistre dont l’ampleur serait catastrophique ne le conduise à la ruine. L’existence du réassureur n’est pas connue des assurés et l’assureur reste seul responsable à leur égard.

L’assureur et le réassureur sont liés par un contrat, ou traité de réassurance, par lequel le cédant cède une partie de ses primes au cessionnaire, à charge pour lui de payer une partie des sinistres.

**Rétention :** Terme de réassurance. La rétention correspond à la part du risque que l’assureur ou le réassureur conserve pour son propre compte et qu’il ne cède pas à un réassureur.

**Rétrocession :** Terme de réassurance. C’est la cession par un réassureur (ou rétrocédant), moyennant une prime de rétrocession à un autre réassureur (ou rétrocessionnaire), d’une fraction des risques qu’il s’est engagé à garantir.

**Sinistralité :** Ensemble des sinistres, c’est-à-dire des évènements qui ont fait jouer les garanties du contrat, qu’a subis l’assuré depuis le début de sa vie « d’assuré ».

**Sinistre :** Un sinistre signifie la survenance ou la réalisation d’un évènement aléatoire susceptible d’entraîner l’exécution d’une garantie prévue dans un contrat d’assurance.

Il suppose, l’existence d’un fait dommageable (un incendie, un vol, un dégât des eaux, un décès, une atteinte corporelle, etc.)

**Solvabilité :** Situation d’une personne physique ou morale qui se trouve en mesure de faire face à des engagements, en honorant ses dettes ou en exécutant les condamnations prononcées contre elle.

Cette notion est fondamentale en assurance :

Le fait pour l’assuré de transférer la garantie de ses risques à un assureur a pour effet de le rendre solvable vis-à-vis de ses créanciers (qui peuvent exiger de lui une assurance à cet effet) ou des victimes des dommages qu’il peut causer (celles-ci disposant d’une action directe contre son assureur).

La solvabilité de l’assureur doit elle-même être assurée par des règles prudentielles, qui lui permettent d’être en mesure de faire face à ses engagements (constitution de provisions techniques réglementées, marge de solvabilité..).

**Taux de pénétration :** un taux mesurant la couverture du marché par un produit ou service donné.

**Valeurs ajoutée :** le supplément de valeur donné par l'entreprise, dans son activité, aux biens et aux services en provenance des tiers. Elle est égale à la somme de la Marge commerciale et de la marge sur consommation de matières, diminuée des consommations de biens et de services en provenance des tiers. La valeur ajoutée est utile pour caricaturer un secteur et constitue une mesure de l'intégration de l'entreprise dans son secteur.

1. Source : Suisse Ré [↑](#footnote-ref-2)
2. Source : Suisse Ré [↑](#footnote-ref-3)
3. Le taux de pénétration et la densité des pays du Maghreb sont déterminés à partir du chiffre d’affaire établi dans le rapport annuel (FTUSA pour la Tunisie, ministère de l’économie et des finances pour le Maroc)) [↑](#footnote-ref-4)
4. Source rapport 2011 SIGMA [↑](#footnote-ref-5)
5. ***Source : Rapport Banque d’Algérie – 2010*** [↑](#footnote-ref-6)
6. Source : Rapport 2011 Banque d’Algérie [↑](#footnote-ref-7)
7. Source : Rapport 2011 Banque d’Algérie [↑](#footnote-ref-8)
8. Les informations sur les importations de marchandises proviennent du Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS) [↑](#footnote-ref-9)
9. publié par le Ministère de l’Habitat  [↑](#footnote-ref-10)
10. SAA, CAAR, CAAT, CNMA et MAATEC [↑](#footnote-ref-11)
11. SAA, CAAR, CAAT et CASH. [↑](#footnote-ref-12)
12. CNMA et MAATEC [↑](#footnote-ref-13)
13. Office National des Statistiques (ONS). [↑](#footnote-ref-14)
14. Pour permettre une comparaison cohérente, les primes émises afférentes aux couvertures accidents de travail et santé, qui sont prises en charge par les assurances économiques au Maroc, ont été déduites de la production totale. [↑](#footnote-ref-15)
15. MEI = Ménages et Entreprises Individuelles [↑](#footnote-ref-16)
16. L’estimation se base sur un effectif de deux salariés par AGA. [↑](#footnote-ref-17)
17. Direction Générale de la Prévision et des Politiques. [↑](#footnote-ref-18)